

NUREMBERG, PROCÈS SAUGRENU

En tant que « fait prouvé » protégé par des lois spéciales qui ne s'appliquent pas à d'autres « faits prouvés », l'Holocauste doit être considéré comme une espèce en voie de disparition. Tout ce qu'il faut faire pour menacer l'espèce un peu plus - et peut-être même la conduire à l'extinction – c'est d'obtenir la transcription du procès de Nuremberg et en lire un petit peu.

Si les allemands ont gazé des millions de juifs, ont-ils aussi...

FORCÉ LES GENS À GRIMPER AUX ARBRES AVANT DE COUPER LES ARBRES POUR LES TUER ?

19 févr. 46

J'omets un alinéa et continue : « L'Allemande Elisabeth Seeling, qui commandait quatre de ces camps, déclarait aux internés très fréquemment : « Vous êtes mes esclaves, je vous punirai comme bon me semble. »

Je me réfère en outre à un rapport de la Commission extraordinaire sur les atrocités des Allemands dans la ville de Kiev. Les meurtres qui y furent commis passeront également aujourd'hui dans un film.

LE PRÉSIDENT. — Les interprètes ont des difficultés. Pourriez-vous essayer de parler plus lentement.

COLONEL SMIRNOV. — Je vais parler un peu plus lentement, Monsieur le Président ; si j'ai parlé vite jusqu'à présent, c'est parce que j'ai encore à soumettre de nombreux documents. Je suis donc obligé d'accélérer.

De ce rapport, je ne lirai qu'un extrait qui parle des méthodes d'extermination en usage dans le camp de Synetz. Je cite la page 289 du texte russe, troisième alinéa :

« Radomsky et Rieder imaginèrent toutes sortes de moyens pour l'extermination des citoyens soviétiques. Ils inventèrent, par exemple, le moyen suivant : des citoyens soviétiques furent obligés de grimper sur un arbre et d'autres furent obligés de scier l'arbre. Les gens tombaient avec l'arbre et se tuaient. »

Je passe à une autre citation qui est un rapport de la Commission extraordinaire d'État sur les atrocités commises dans la République Soviétique d'Estonie. Cet extrait témoigne du régime cruel que subissaient les internés dans des camps de concentration en Estonie. Je cite le dernier alinéa de la page 90 :

« Tous les jours, il y avait des flagellations publiques d'internés sur des bancs construits spécialement à cette intention. De plus, pour le moindre motif, on laissait les internés sans nourriture pendant deux jours ou on les attachait pendant deux ou trois jours à un poteau par les froids les plus cruels, etc. Les gardiens SS n'étaient pas les seules personnes à maltraiter les internés ; l'administration du camp et les médecins du camp y participaient aussi. Le médecin du camp, Bothmann, a battu lui-même deux internés, le docteur Salkindson et le docteur Tsetzow. D'autre part, Bothmann empoisonnait systématiquement des internés malades, en leur faisant une injection sous-cutanée de poison (évipan). L'infirmier du camp, l'Unterscharführer Gent, tua 23 internés âgés à coups de hache. Le témoin G. M. Ranter a déclaré qu'en février 1944, dans le camp de Kloga, deux enfants étaient nés ; ils furent jetés vivants dans le four crématoire. »

J'interromps la citation, car je pense avoir décrit assez clairement le régime de ces camps de concentration.

PULVERISÉ 20.000 JUIFS À AUSCHWITZ...

21 juin 46

ACCUSÉ SPEER. — Vous voulez parler des fusées ?

M. JUSTICE JACKSON. — Oui.

ACCUSÉ SPEER. — Les fusées étaient pour nous, au point de vue de la technique de la production, une fantaisie très coûteuse, et le résultat, en comparaison des frais qu'elles entraînaient, était infiniment réduit. Par conséquent, nous n'avions pas un grand intérêt à fabriquer sur une vaste échelle. Celui qui l'exigeait le plus était Himmler, qui avait chargé un certain Obergruppenführer Kammler des tirs de fusées sur l'Angleterre. Dans les cercles de l'Armée, on était du même avis que moi : ces fusées coûtaient trop cher. De même dans les milieux de l'aviation on était du même avis, car une fusée revenait au même prix qu'un avion de chasse. Il était donc évident qu'il eût été préférable pour nous de nous éviter cette folie.

M. JUSTICE JACKSON. — Revenons aux caractéristiques de ces gaz. Avaient-ils la propriété de produire une température extrêmement élevée ? Quand l'explosion se produisait, en résultait-il une température très élevée à laquelle les moyens de protection ne pouvaient résister ?

ACCUSÉ SPEER. — Non, c'est une erreur. Des gaz normaux s'évaporent aux températures normales, mais ces gaz-là ne s'évaporent qu'à une température très élevée, et ces températures extrêmement élevées ne pouvaient être produites que par une explosion. Si l'explosion se produisait, il y avait une très haute élévation de température et c'est alors que le gaz s'évaporait. Mais l'effet n'avait rien à voir avec la température élevée.

M. JUSTICE JACKSON. — Des expériences ont été faites avec ces gaz, n'est-ce pas ?

ACCUSÉ SPEER. — Je ne peux pas le dire, mais il est évident qu'on a fait des expériences.

M. JUSTICE JACKSON. — Qui dirigeait ces expériences ?

ACCUSÉ SPEER. — C'était, à ma connaissance, le service de recherches au Haut Commandement de l'Armée de terre, mais je peux pas vous le dire d'une façon certaine.

M. JUSTICE JACKSON. — Certaines expériences ont été poursuivies, certaines recherches ont été faites dans le domaine de l'énergie atomique, n'est-ce pas ?

ACCUSÉ SPEER. — Malheureusement, nous n'étions pas aussi avancés étant donné que les meilleurs spécialistes que nous avions dans le domaine des recherches atomiques étaient partis pour l'Amérique. Nos recherches atomiques étaient très réduites. Nous étions encore en retard d'un à deux ans avant de pouvoir atteindre la désintégration de l'atome.

AVEC UNE BOMBE ATOMIQUE ?

21 juin 46

M. JUSTICE JACKSON. — La politique qui consistait à chasser les personnes qui n'étaient pas d'accord avec le Parti n'a véritablement pas payé, n'est-ce pas ?

ACCUSÉ SPEER. — Précisément sur ce terrain, cela a eu pour nous un désavantage considérable.

M. JUSTICE JACKSON. — Je possède certains renseignements concernant une expérience qui aurait été poursuivie près d'Auschwitz et je voudrais vous demander si vous en avez entendu parler ou si vous étiez au courant de ces expériences? Le but de cette expérience était de trouver un moyen rapide et efficace de détruire les gens sans avoir les retards et les ennuis des fusillades, des gaz ou de la crémation, procédés qu'on avait utilisés jusqu'alors. D'après mes renseignements, l'expérience s'est déroulée ainsi: Un petit village a été provisoirement construit, dans lequel on a amené environ 20.000 Juifs. Avec ce nouveau produit destructeur, ces 20.000 Juifs ont, pour ainsi dire, été tués instantanément, et de telle façon qu'il n'est rien resté d'eux. L'explosion a dégagé une température de 400 à 500 degrés centigrades et a détruit les gens sans laisser de traces.

ACCUSÉ SPEER. — Non, je considère que c'est absolument invraisemblable; si de tels préparatifs avaient été faits, j'eusse été au courant. Nous n'avions pas en notre possession un pareil moyen de combat, car il est bien évident que, sur le terrain de la guerre chimique, on a essayé des deux côtés de trouver tous les moyens de combat qu'il était possible d'envisager, car on ne savait pas qui se lancerait dans la guerre chimique.

M. JUSTICE JACKSON. — Les communiqués sur les nouvelles armes secrètes étaient très exagérés et n'étaient destinés qu'à maintenir le peuple allemand dans la guerre.

ACCUSÉ SPEER. — C'est surtout dans la dernière phase de la guerre qu'il en a été ainsi. A partir de juin-juillet 1944, je suis allé fréquemment au front et j'ai rendu visite à près de quarante divisions dans leurs secteurs. J'ai pu constater qu'on disait aux troupes comme au peuple allemand qu'il fallait fonder l'espoir sur une arme nouvelle ou sur des armes nouvelles, des armes miraculeuses qui, sans le secours des soldats, nous amèneraient la victoire. Et cette croyance reposait sur le fait qu'en Allemagne beaucoup de gens faisaient le sacrifice de leur vie, bien qu'ils fussent convaincus pour toutes sortes de raisons que la guerre allait se terminer. Mais ils croyaient que, dans un laps de temps relativement court, cette nouvelle arme ferait son apparition. J'ai écrit à ce sujet à Hitler et, dans différents discours, même devant les chefs de la propagande de Goebbels, j'ai essayé de réagir contre cette croyance. Hitler et Goebbels me déclarèrent que ce n'était pas là de la propagande faite par leurs soins, mais une croyance qui

BATTU DES GENS À MORT AVANT DE LES AUTOPSIER POUR VOIR DE QUOI ILS MOURAIENT ?

14 janv. 46

M. BABEL. — Est-ce que les prisonniers des ateliers d'armement étaient gardés durant les heures de travail ?

TÉMOIN BLAHA. — Oui. Chaque détachement de travailleurs avait un chef choisi dans une des compagnies de garde. De plus, un détachement de garde accompagnait les internés au lieu de travail et les reconduisait au camp.

M. BABEL. — Et avez-vous, au cours de votre internement au camp, constaté que les prisonniers y auraient été maltraités par les gardiens dans l'accomplissement de leur service quotidien ?

TÉMOIN BLAHA. — Oui, très souvent.

M. BABEL. — Fréquemment ?

TÉMOIN BLAHA. — Oui.

M. BABEL. — Et pour quelles raisons ?

TÉMOIN BLAHA. — Les raisons variaient et dépendaient des compagnies de garde ou des chefs.

M. BABEL. — Vous nous avez dit que vous ne manquiez pas de travail et, d'après vos déclarations, vous étiez même très occupé.

TÉMOIN BLAHA. — Oui.

M. BABEL. — Comment avez-vous eu alors la possibilité de constater ces mauvais traitements ?

TÉMOIN BLAHA. — J'ai pratiqué de nombreuses autopsies sur les prisonniers fusillés ou frappés à mort au cours de leur travail et rédigé les comptes rendus officiels révélant les causes du décès.

M. BABEL. — Vous dites qu'en certains cas ils étaient fusillés. En avez-vous vu fusiller sous vos yeux ?

TÉMOIN BLAHA. — Non.

M. BABEL. — Alors comment l'avez-vous appris ?

TÉMOIN BLAHA. — Les corps m'étaient apportés directement de l'emplacement de travail et ma mission consistait à déterminer la cause du décès. Ou bien l'homme avait reçu des coups mortels, crâne, côtes fracturés, ou il avait succombé à une hémorragie interne, ou bien il avait été tué d'un coup de feu. J'avais à faire un rapport officiel sur la cause du décès. Parfois, plus rarement, lorsqu'une enquête était faite, j'étais alors cité comme témoin.

M. BABEL. — Merci.

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Dodd, avez-vous l'intention de continuer à interroger le témoin ?

M. DODD. — Pour le moment je n'ai pas d'autre question à lui poser.

BOUILLI DES JUIFS À MORT COMME DES HOMARDS DANS 10 « CHAMBRES À VAPEUR » À TREBLINKA ?

14 déc. 45

été présentés non seulement dans le film mais dans l'excellent exposé de M. Dodd hier. Nous n'avons pas l'intention de parler maintenant de ces camps, mais seulement en tant qu'ils ont joué un rôle dans l'anéantissement de la race juive. Par exemple dans le camp d'Auschwitz, en juillet 1944, les Allemands ont tué environ 12.000 Juifs par jour. Cette information figure dans le document L-161 (USA-292). C'est un compte rendu officiel polonais du camp de concentration d'Auschwitz, daté du 31 mai 1945. Je choisis un extrait de ce compte rendu marqué sur l'original...

LE PRÉSIDENT. — Est-ce que vous ne faites pas erreur ? Ce n'est pas un rapport polonais, c'est un rapport britannique.

COMMANDANT WALSH. — Je sais, Monsieur le Président, il vient primitivement du Gouvernement polonais mais il a peut-être été distribué par Londres. Je cite :

« Au cours du mois de juillet 1944, on liquidait 12.000 Juifs hongrois par jour. Les fours crématoires ne pouvaient en absorber un tel nombre, beaucoup de corps furent jetés dans de grands trous qu'on recouvrait de chaux vive. »

Je présente comme preuve le document PS-3311 (USA-293). C'est un compte rendu officiel de la Commission du Gouvernement polonais pour la recherche des crimes allemands contre la Pologne. Ce document décrit le camp de concentration de Treblinka, et à la page 1, paragraphes 3 et 4, je lis :

« En mars 1942, les Allemands commencèrent à établir un autre camp, Treblinka B, près de Treblinka A, qui devait devenir un lieu de tortures pour les Juifs. La construction de ce camp était étroitement reliée au plan allemand d'extermination de la population juive en Pologne, qui nécessitait la création d'une organisation permettant de tuer les Juifs polonais en grande quantité. A la fin d'avril 1942, la construction des trois premières chambres était terminée et des massacres en masse devaient y avoir lieu par la vapeur. Un peu plus tard, fut terminée l'érection du vrai bâtiment de la mort avec dix chambres de mort. Le tout fut prêt pour les assassinats en masse au début de l'automne 1942. » A la page 3 de ce compte rendu, paragraphe 2, la Commission polonaise décrit la procédure d'extermination à l'intérieur de ce camp :

« Le nombre moyen des Juifs qu'on a liquidé dans ce camp pendant l'été 1942 était d'environ deux trains par jour, mais il y avait des jours où le rendement était bien supérieur. A partir de l'automne 1942, ce nombre alla en décroissant.

« Après avoir débarqué sur les voies de garages toutes les victimes, elles étaient rassemblées à un endroit, les hommes séparés des femmes et des enfants. Dans les premiers jours de fonctionnement de ce camp, on faisait croire aux victimes qu'elles allaient rester peu de temps, le temps nécessaire pour les bains et la désinfection,

14 déc. 45

puis qu'on les enverrait travailler plus loin à l'Est. Ces explications, étaient données par des SS qui assistaient au débarquement, et d'autres explications étaient données au moyen d'affiches collées sur les murs des baraques, mais plus tard, quand il y eut davantage de transports, les Allemands ne prirent plus aucune précaution et essayèrent seulement d'accélérer l'élimination. Toutes les victimes devaient retirer leurs vêtements et leurs souliers qui étaient rassemblés plus tard. Toutes les victimes, les femmes et les enfants d'abord, étaient menées aux chambres d'extermination. Ceux qui étaient trop lents ou trop faibles pour aller vite étaient poussés à coups de crosse, fouettés, recevaient des coups de pied, souvent Sauer le faisait lui-même. Beaucoup glissaient et tombaient, les suivants trébuchaient par-dessus. Les petits enfants étaient simplement jetés dedans. Quand les chambres étaient complètement remplies, on les fermait hermétiquement et on faisait entrer la vapeur. En quelques minutes tout était fini. Les travailleurs Juifs subalternes devaient retirer les corps et les enterrer dans des fosses communes. De temps en temps, au fur et à mesure que les transports arrivaient, les cimetières s'étendaient, dans la direction de l'Est. Des comptes rendus reçus, on peut déduire que plusieurs centaines de milliers de Juifs ont été exterminés à Treblinka.»

Je présente maintenant comme preuve le document L-22, (USA-294). C'est un rapport officiel du Gouvernement des États-Unis, émanant du Bureau exécutif du Président des États-Unis, Service des Réfugiés de Guerre, concernant les camps de concentration allemands d'Auschwitz et de Birkenau, daté 1944. A la page 33 de ce compte rendu on montre que beaucoup de Juifs furent tués par les gaz à Birkenau en 2 ans, d'avril 1942 à avril 1944. On m'a affirmé que le chiffre figurant ici n'est pas une erreur: il est de 1.765.000.

Je vais maintenant revenir aux statistiques et à la comptabilité allemandes pour éclaircir la question de l'extermination des Juifs en Pologne. Je reviens au Journal de Hans Frank déjà présenté, document PS-2233 (USA 281), et je lis rapidement le début du paragraphe 4, page 1:

«A nos yeux les Juifs sont des gloutons extraordinairement néfastes. Nous en avons environ 2.500.000 dans le Gouvernement Général.»

LE PRÉSIDENT. — Commandant, vous avez déjà lu ceci vous-même.

COMMANDANT WALSH. — Oui, mais j'en parle afin de le comparer avec autre chose.

LE PRÉSIDENT. — Très bien.

COMMANDANT WALSH. — «... peut-être avec les sangs mêlés et tout ce qui s'ensuit, 3.500.000 Juifs.»

ZAPPÉ LES GENS À MORT AVEC DES CHOCS ÉLECTRIQUES EN MASSE ?

19 févr. 46

trouveront le passage à la page 291, colonne 2, alinéa 10 du livre de documents. Je ne lis qu'un seul alinéa : « Des exécutions en masse de prisonniers de guerre et de paisibles citoyens eurent lieu à Rovno à la mitrailleuse, par asphyxie à l'oxyde de carbone dans les « camions de la mort » et maintes fois on jeta des gens dans des fosses où ils furent enterrés vivants. Une partie des fusillés — en particulier ceux qui le furent dans les carrières du village de Vydumka — furent brûlés sur des emplacements aménagés d'avance. »

Je termine ici ma citation et reprends à la page 253 du texte, paragraphe 3. En vue d'une autre confirmation à ces actes, je me réfère aux constatations de la Commission extraordinaire ayant enquêté sur les crimes commis à Minsk. Le Tribunal trouvera cette citation à la page 215 du livre de documents, colonne 2, alinéa 2. Je ne lirai qu'un alinéa de ce rapport :

« Des milliers de citoyens soviétiques moururent de la main des bourreaux allemands dans des camps de concentration. »

Je saute les quatre phrases suivantes et je reprends à la déposition du témoin Moisewitch qui dit :

« J'ai été témoin de la façon dont les Allemands tuaient les gens dans les voitures à gaz. Dans chaque voiture ils faisaient entrer de force de 70 à 80 personnes et les emmenaient dans une direction inconnue. »

Je termine la citation et j'attire seulement l'attention du Tribunal sur le fait qu'à Minsk les assassins utilisaient le principe des chambres à gaz pour construire des « voitures de mort ». Ce fait est également mentionné dans le rapport de la Commission extraordinaire.

Enfin, je me réfère au verdict du Conseil de guerre de la région de Smolensk du 15-19 décembre 1945, que le Tribunal trouvera à la page 72 du livre de documents. Il y est dit que les Allemands ont pratiqué de la même façon l'exécution, à l'aide d'oxyde de carbone, de citoyens soviétiques dans les voitures spéciales appelées « voitures à gaz ». Je ne crois pas que ce soit un effet du hasard si les voitures à gaz ont fait leur apparition sur le territoire de l'Union Soviétique en 1942. A cette époque, les criminels de guerre étaient persuadés de la victoire et continuaient à réaliser leur plan pour l'extermination des peuples de l'Europe. Ils ne craignaient pas, à cette époque, de répondre de leurs crimes. Voilà pourquoi, en 1942, apparaissent de nouveaux chaînons dans la longue chaîne de crimes des dirigeants de l'Allemagne fasciste. La technique fasciste de destruction entra en pleine action. Elle créa les voitures à gaz, les chambres à gaz dans les camps de concentration, des appareils électriques spéciaux, des fours crématoires et des bouteilles d'acide prussique pour l'exécution massive des condamnés.

19 févr. 46

Je vais maintenant continuer la présentation des documents qui concernent les camps de concentration pour la population civile. Mais cette question a déjà été largement traitée par les représentants des Ministères Publics qui ont parlé avant moi et je vais donc abrégé, me limitant à une documentation nouvelle ou aux textes illustrant le film qui va être présenté aujourd'hui au Tribunal.

J'attire l'attention du Tribunal sur le fait qu'à la fin de 1941 et pendant toute l'année 1942, il y eut une période d'extension énorme des crimes commis par les germano-fascistes, particulièrement dans les camps de concentration. Pour confirmer ce fait, je me réfère au rapport du Gouvernement polonais. Le Tribunal trouvera à la page 138 du livre de documents la preuve qu'en 1941 commença la construction accélérée d'un des plus terribles camps d'extermination, le camp Treblinka n° 2, que les Allemands appelaient Treblinka B. Je me réfère aussi au rapport de la Commission extraordinaire d'État sur Auschwitz. Le Tribunal trouvera ce rapport que je vais citer à la page 353 du livre de documents, tome II, colonne 2, alinéa 2. Je lis un court extrait de la page 257 :

« En 1941, le premier four crématoire, avec trois fourneaux, fut construit dans le camp d'Auschwitz pour brûler les corps de gens assassinés. A côté du four crématoire, se trouvait ce que l'on appelait « la salle de bains », en fait une chambre à gaz pour asphyxier les gens. Le premier four crématoire fut utilisé jusqu'au milieu de 1943. »

J'attire l'attention du Tribunal sur la phrase suivante : « Pendant l'été 1942, le Reichsführer SS Himmler inspecta le camp d'Auschwitz et ordonna de l'agrandir et d'y apporter des améliorations techniques. »

J'attire l'attention du Tribunal sur la page 136 verso, du livre de documents ; c'est un rapport du Gouvernement polonais qui prouve que le camp de Soribur fut établi pendant la première et la seconde période de la liquidation des ghettos juifs. Mais la principale vague d'extermination passa dans ce camp au début de 1943. Dans ce même rapport, nous trouverons au dernier alinéa de la page 136 du livre de documents que le camp de Beljetz fut créé en 1940, mais c'est en 1942 qu'un appareil électrique spécial pour l'extermination en masse des gens fut installé. Sous le prétexte de les mener au bain, on les obligeait à se déshabiller et on les poussait dans la bâtisse où le plancher était électrisé et ils étaient ainsi tués.

On a pris l'habitude de diviser les camps de concentration germano-fascistes en deux groupes : les camps de concentration « de travail » et les « camps d'extermination ». Je crois que cette classification n'est pas exacte, car les camps de concentration « de travail » servaient également à l'extermination des gens.

29 avril 48

de l'*Israelitisches Wochenblatt* du 5 mars 1943 disent ceci : « Hitler, dans sa proclamation du 24 février, a divulgué à nouveau que son but était l'extermination des juifs en Europe ».

Avez-vous cru votre Führer bien-aimé, lorsqu'il disait exactement la même chose que l'*Israelitisches Wochenblatt*, les Nations Unies et le *Times* à Londres ?

ACCUSÉ STREICHER. — Non. Je déclare ici que quiconque ayant connu comme moi le Führer, son âme et ses profonds sentiments, apprend ensuite par son testament qu'il a, en pleine possession de ses facultés, donné sciemment l'ordre de massacrer les juifs, se trouve en présence d'une énigme. Et je déclare ici...

LIEUTENANT-COLONEL GRIFFITH-JONES. — Nous ne voulons vraiment pas entendre un long discours sur le Führer. Tournez la page et voyez ce qui est écrit le 26 mars 1943 : « Le rapport du Gouvernement polonais sur les mesures prises contre la population juive est reproduit dans la presse anglaise. Un passage dit ceci : « Dans la ville de Vilna, 50.000 juifs ont été assassinés ; à Rovno, « 14.000 ; à Lemberg, la moitié de la population juive. On donne également beaucoup de détails sur l'emploi de gaz asphyxiants, « comme à Cheln, de l'électricité à Belzec, sur les déportations de « Varsovie, l'encerclement de pâtés de maisons et sur les attaques « à la mitrailleuse. »

Avez-vous lu cet article ?

ACCUSÉ STREICHER. — Je ne sais pas. Mais que, bien entendu, il ait fallu recourir à des exécutions en cas de sabotages par les juifs, ou à d'autres occasions, il est bien évident que pendant une guerre, cela va de soi. Mais les chiffres qui ont été donnés sont tout simplement incroyables.

LIEUTENANT-COLONEL GRIFFITH-JONES. — Oui. Je comprends que vous vous exprimiez maintenant de cette façon. Mais je ne comprends pas ce que vous vouliez dire ce matin, en prétendant que l'*Israelitisches Wochenblatt* n'avait parlé ni d'assassinats, ni donné de chiffres. Vous n'avez pas dit alors qu'ils étaient incroyables ; vous avez déclaré au Tribunal, sous la foi du serment, que cet hebdomadaire ne contenait rien d'autre que des allusions à des disparitions de Juifs et ne faisait nullement mention de chiffres. Que vouliez-vous dire par là ?

ACCUSÉ STREICHER. — J'ai dit la vérité sous la foi du serment. Mais, évidemment, on ne peut tout se rappeler. A mon interrogatoire, j'ai déclaré me souvenir qu'il devait y avoir un numéro faisant allusion à la disparition des Juifs. Je crois avoir parlé de 1943, et cela doit être exact. Si, maintenant, on me lit des articles les uns après les autres, comment puis-je, même s'il devait être prouvé que

19 févr. 46

trouveront le passage à la page 291, colonne 2, alinéa 10 du livre de documents. Je ne lis qu'un seul alinéa : « Des exécutions en masse de prisonniers de guerre et de paisibles citoyens eurent lieu à Rovno à la mitrailleuse, par asphyxie à l'oxyde de carbone dans les « camions de la mort » et maintes fois on jeta des gens dans des fosses où ils furent enterrés vivants. Une partie des fusillés — en particulier ceux qui le furent dans les carrières du village de Vydumka — furent brûlés sur des emplacements aménagés d'avance. »

Je termine ici ma citation et reprends à la page 253 du texte, paragraphe 3. En vue d'une autre confirmation à ces actes, je me réfère aux constatations de la Commission extraordinaire ayant enquêté sur les crimes commis à Minsk. Le Tribunal trouvera cette citation à la page 215 du livre de documents, colonne 2, alinéa 2. Je ne lirai qu'un alinéa de ce rapport :

« Des milliers de citoyens soviétiques moururent de la main des bourreaux allemands dans des camps de concentration. »

Je saute les quatre phrases suivantes et je reprends à la déposition du témoin Moïsewitch qui dit :

« J'ai été témoin de la façon dont les Allemands tuaient les gens dans les voitures à gaz. Dans chaque voiture ils faisaient entrer de force de 70 à 80 personnes et les emmenaient dans une direction inconnue. »

Je termine la citation et j'attire seulement l'attention du Tribunal sur le fait qu'à Minsk les assassins utilisaient le principe des chambres à gaz pour construire des « voitures de mort ». Ce fait est également mentionné dans le rapport de la Commission extraordinaire.

Enfin, je me réfère au verdict du Conseil de guerre de la région de Smolensk du 15-19 décembre 1945, que le Tribunal trouvera à la page 72 du livre de documents. Il y est dit que les Allemands ont pratiqué de la même façon l'exécution, à l'aide d'oxyde de carbone, de citoyens soviétiques dans les voitures spéciales appelées « voitures à gaz ». Je ne crois pas que ce soit un effet du hasard si les voitures à gaz ont fait leur apparition sur le territoire de l'Union Soviétique en 1942. A cette époque, les criminels de guerre étaient persuadés de la victoire et continuaient à réaliser leur plan pour l'extermination des peuples de l'Europe. Ils ne craignaient pas, à cette époque, de répondre de leurs crimes. Voilà pourquoi, en 1942, apparaissent de nouveaux chaînons dans la longue chaîne de crimes des dirigeants de l'Allemagne fasciste. La technique fasciste de destruction entra en pleine action. Elle créa les voitures à gaz, les chambres à gaz dans les camps de concentration, des appareils électriques spéciaux, des fours crématoires et des bouteilles d'acide prussique pour l'exécution massive des condamnés.

**EXTERMINÉ 840.000 PRISONNIERS DE GUERRE
SOVIÉTIQUES À SACHSENHAUSEN EN 30 JOURS À L'AIDE
D'UNE MACHINE « POUR ÉCRASER LES TÊTES »...**

18 févr. 46

Je vais maintenant présenter des preuves de l'existence de fours crématoires mobiles en dehors des fours fixes. Le Tribunal se souvient des chambres à gaz mobiles. C'étaient les voitures de mort. Mais il y avait aussi des fours crématoires mobiles. Un SS, Paul Waldmann, en témoigne. Il a pris part aux crimes des fascistes allemands qui ont exterminé 840.000 prisonniers soviétiques à Sachsenhausen. On a déjà présenté au Tribunal, sous le n° URSS-52, un document sur Auschwitz. Je cite le passage de la déposition du SS Waldmann qui a trait aux exécutions en masse à Auschwitz.

« Les prisonniers de guerre tués de cette façon étaient brûlés dans quatre fours crématoires mobiles, remorqués par des automobiles. »

Je passe les deux pages suivantes de mon exposé où l'on parle des chambres à gaz et des fours crématoires. Cette question est suffisamment éclaircie et je vais seulement attirer l'attention du Tribunal sur les horribles procédés employés par les criminels fascistes allemands pour l'utilisation industrielle des corps des prisonniers exécutés. Je présenterai plus tard au Tribunal les preuves irréfutables d'une utilisation encore plus horrible des cadavres humains.

Je veux maintenant passer au rapport sur Auschwitz, que le Tribunal trouvera au recto de la page 353 du livre de documents. Je lui demande de se reporter en même temps à l'album d'Auschwitz, aux pages 34, 35 et 36, où l'on voit les photos de 7.000 kilogs de cheveux de femmes destinés à être envoyés en Allemagne. Je lis :

« A partir de 1943, les Allemands commencèrent le traitement industriel des os complètement incinérés. Ils commencèrent à broyer les os et à les vendre à la firme Strehm pour la production de superphosphates. On a trouvé des lettres de voiture portant sur l'envoi à la firme Strehm de 112 tonnes 600 kilogs de poudre d'os humains. On a également utilisé à des fins industrielles des cheveux coupés aux femmes désignées pour l'extermination. »

Je passe quelques pages de mon exposé et demande au Tribunal de se reporter aux conclusions des experts techniques, au verso de la page 65 du livre de documents, deuxième partie :

On a fait des recherches spéciales dans les chambres à gaz, et des réactions chimiques précises ont démontré que l'empoisonnement dans les chambres à gaz se faisait à l'aide de l'acide prussique (cyclon A et cyclon B) et de l'oxyde de carbone.

Je cite un paragraphe des conclusions des experts techniques :

« L'analyse chimique et sanitaire des chambres à gaz au camp de Maidanek (voir page 319 du livre de documents, troisième partie) confirme et prouve que toutes ces chambres à gaz et en particulier les quatre premières, furent destinées et employées à l'extermination

ACTIVÉE PAR « UNE SEULE PÉDALE »...

13 févr. 46

« Les spectacles que j'ai dû voir dépassent toute imagination. La joie qu'on éprouvait à la vue des personnes libérées était assombrie par l'expression livide et la stupeur de leurs visages. Ce fait me força à me demander de quoi il pouvait bien s'agir : il était évident que les souffrances endurées amenaient les prisonniers à considérer la vie et la mort du même œil indifférent.

« Pendant trois jours, j'ai observé ces gens, je les ai pensés, je les ai évacués, mais cet état de stupeur psychique ne changeait pas. Quelque chose de semblable se lisait aussi pendant les premiers jours sur les visages des médecins.

« Les internés, mouraient au camp, des maladies, du froid, des coups reçus. Ils mouraient à l'hôpital-prison, de l'infection des blessures, de la septicémie, de la famine.

Le 2 mai 1945, le SS Paul-Ludwig-Gottlieb Waldmann fut fait prisonnier à Berlin. Il était né le 17 octobre 1914 à Berlin, fils du commerçant Ludwig Waldmann. Sa mère vivait, selon les dernières nouvelles qu'il avait reçues avant d'être fait prisonnier, dans la ville de Braunschweig, au 60 du Donnerburgweg. Il a fourni un témoignage écrit de sa main, dans lequel il parle des exterminations en masse de citoyens soviétiques. Il a pu observer ces exterminations en sa qualité de chauffeur préposé à divers camps et a participé lui-même à ces assassinats collectifs. Ses témoignages figurent à la page 9 de notre document URSS-52, intitulé « camp d'Auschwitz ». Il donne les informations les plus détaillées sur les meurtres au camp de Sachsenhausen. A la fin de l'été 1941, le Sonderkommando de la police de sécurité, qui se trouvait dans ce camp, a exterminé quotidiennement, pendant un mois, les prisonniers de guerre russes arrivant dans ce camp. Paul-Ludwig-Gottlieb Waldmann déposa comme suit (vous trouverez l'extrait que je suis en train de lire à la page 82):

« De la gare jusqu'au camp, les prisonniers de guerre russes parcouraient près d'un kilomètre. Au camp, ils demeuraient pendant une nuit sans nourriture. Dans la soirée suivante, ils étaient emmenés pour être exécutés. Les internés étaient toujours transférés du camp intérieur, dans trois camions, dont je conduisais l'un. Le camp intérieur était à une distance d'environ un kilomètre trois quarts de la cour des exécutions. L'exécution même avait lieu dans une baraque, qui, quelque temps avant, avait été aménagée à cet effet.

« Un local était destiné au déshabillage, un autre à l'attente. Un poste de radio fonctionnait dans le local, assez fort, afin que les internés ne pussent deviner à l'avance que la mort les attendait. En quittant le deuxième local, ils passaient un à un dans un autre petit local séparé, sur le sol duquel était disposée une grille en fer; sous la grille, se trouvait un caniveau. Dès que le prisonnier de guerre était tué, le cadavre était enlevé par deux internés allemands, tandis qu'on nettoyait les traces de sang sur la grille. Ce

AVANT DE BRÛLER LES CORPS EN 4 FOURS PORTABLES ?

13 févr. 46

petit local comportait une fente d'environ 50 centimètres. Le prisonnier de guerre était adossé à cette fente, derrière laquelle se portait un tireur. Pratiquement, un tel aménagement n'était pas satisfaisant, car il arrivait souvent que le tireur manquât sa victime. Au bout de huit jours, un autre dispositif fut aménagé. Le prisonnier, comme auparavant, était adossé au mur; ensuite, lentement, on descendait sur sa tête, une plaque de fer. Le prisonnier avait l'impression de passer sous la toise. La plaque de fer comportait un marteau qui était rabattu et qui frappait le prisonnier dans la nuque. Il tombait raide mort. La plaque de fer était manœuvrée au moyen d'un levier à pied qui était disposé dans un coin de cette pièce. Le personnel appartenait au Sonderkommando que j'ai déjà cité.

« A la demande des membres de cette équipe d'exécution, j'ai eu à servir auprès de cet appareil. J'en parlerai plus loin. Les prisonniers de guerre ainsi exécutés étaient incinérés dans quatre crématoires ambulants qui étaient remorqués par des automobiles. Je devais constamment me déplacer entre le camp intérieur et la cour des exécutions. Dans la nuit, je devais faire dix voyages avec des arrêts de quelque dix minutes. C'est au cours de ces arrêts que j'ai pu être témoin de ces exécutions. »

Il y a encore une grande distance entre ces assassinats individuels et les usines de la mort de Treblinka, Dachau et Auschwitz, mais le but et les méthodes sont les mêmes.

Les méthodes et l'échelle sur laquelle s'effectuaient les assassinats changeaient. Les hitlériens s'efforçaient de trouver des moyens d'extermination rapides de grandes quantités d'êtres humains.

Ils ont travaillé longtemps pour arriver à la solution de ce problème. Et pour réaliser leurs ambitions, ils se sont attelés à cette tâche avant même leur attaque contre l'URSS, en inventant des moyens et des instruments différents de mise à mort qui feraient tomber des habitants paisibles et des prisonniers de guerre sous le coup des barbares hitlériens.

Je présente au Tribunal un rapport de la Commission extraordinaire sur les atrocités allemandes dans la République socialiste soviétique de Lituanie. C'est notre document URSS-7. Ici comme ailleurs, l'extermination massive de prisonniers de guerre soviétiques faisait partie du plan sauvage des envahisseurs fascistes. Je citerai quelques phrases de la page 6 de ce document. Dans l'exemplaire qui se trouve entre vos mains, elles sont marquées au crayon rouge, à la page 86 du livre de documents :

« A Kaunas, dans le fort n° 6, se trouvait le camp n° 336 réservé aux prisonniers de guerre soviétiques. Dans ce camp était appliqué aux prisonniers de guerre un régime de brimades et de tortures

TORTURÉ ET EXECUTÉ DES GENS AU RYTHME DE LA MUSIQUE D'UN ORCHESTRE DANS LE CAMP JANOV EN RUSSIE ? FUSILLÉ TOUS LES MEMBRES DE L'ORCHESTRE ?

14 févr. 46

« Un hôpital spécial pour les prisonniers était installé dans le camp. Les bourreaux allemands Brambauer et Birmann procédaient le 1^{er} et le 15 de chaque mois à un contrôle des malades ; s'ils en découvraient qui étaient à l'hôpital depuis plus de deux semaines, ils les abattaient sur place. 6 à 10 personnes étaient tuées à chaque contrôle.

« Les Allemands torturaient, suppliciaient et fusillaient au son de la musique. Dans ce but, ils organisèrent un orchestre spécial composé de détenus. Ils obligèrent le professeur Stricks et le célèbre chef d'orchestre Mund à diriger cet orchestre. Ils ordonnèrent aux compositeurs d'écrire une mélodie spéciale qu'ils appelèrent le « Tango de la mort ». Peu avant la liquidation du camp, les Allemands fusillèrent tous les musiciens. »

Je présenterai au Tribunal un document photographique représentant cet « orchestre de la mort ».

Le régime du camp de Janov n'avait rien d'exceptionnel. L'administration germano-fasciste se conduisait exactement de la même manière dans tous les camps de concentration des territoires occupés de l'Union Soviétique, de la Pologne, de la Yougoslavie et de tous les autres pays de l'Est européen.

Je présente au Tribunal le document URSS-29. C'est un rapport de la Commission extraordinaire soviéto-polonaise pour la recherche des crimes de guerre commis par les Allemands dans le camp d'extermination de Maïdanek, près de Lublin. Le Tribunal trouvera ce document à la page 63 du livre de documents. Je vais en lire la troisième partie intitulée : « Tortures et massacres dans le camp d'extermination. » Je cite au verso de la page 64 du livre de documents, dernier paragraphe de la première colonne :

« Les moyens de tortures étaient extrêmement variés. Beaucoup étaient de prétendues « plaisanteries » qui aboutissaient très souvent à la mort. Il y avait l'exécution simulée, qui consistait à faire perdre connaissance à la victime en la frappant à la tête. Il y avait aussi le simulacre de noyade dans les marais du camp, qui très souvent se terminait par une noyade véritable. Il y avait parmi les bourreaux allemands du camp des spécialistes des différentes méthodes de torture. On tuait les prisonniers d'un coup de crosse dans la nuque, d'un coup de pied dans le ventre, ou dans l'aîne, les bourreaux SS noyaient leur victime dans l'eau sale qui venait des salles de bains par un étroit canal. La tête de la victime était plongée dans l'eau sale et un SS la maintenait sous sa botte jusqu'à ce que mort s'ensuive.

« L'une des méthodes préférées des SS consistait à suspendre les internés par les mains liées sur le dos. Le Français de Courantin,

BROYÉ LES OS DE MILLIONS DE PERSONNES DANS DES MACHINES SPECIALES PORTABLES ?

14 févr. 46

la mer de Barentz à la mer Noire, sur toute l'étendue des territoires de mon pays où pénétrèrent les hordes germaniques, et partout où s'est posé le pied d'un soldat allemand ou d'un SS, des crimes d'une cruauté indescriptible ont été commis, dont les victimes ont été des femmes, des enfants, des vieillards.

Les crimes des germano-fascistes furent dévoilés au fur et à mesure que les troupes de l'Armée rouge avancèrent vers l'Ouest. Les rapports sur les crimes commis par les bandits hitlériens contre la population civile ont été rédigés par des officiers d'unités avancées de l'Armée rouge, par les autorités locales, et par des organismes publics.

Ce n'est pas par les circulaires du Commandement allemand, ni par les ordres donnés par les dirigeants du Reich, ni par les instructions des SS-Obergruppenführer portant les cachets d'entrée et de sortie des organisations allemandes compétentes, que les populations soviétiques découvrirent les crimes des envahisseurs germano-fascistes, et ceci bien que de tels documents aient été saisis en grande quantité par les éléments avancés de l'Armée rouge et se trouvent maintenant à la disposition du Ministère Public soviétique. Leurs sources d'information ont été fort différentes. En revenant dans leur pays natal, les soldats de l'Armée de Libération découvrirent de nombreux villages, villes et cités transformés en déserts.

C'est devant les fosses communes où reposent les corps des citoyens soviétiques assassinés selon les « méthodes typiquement allemandes » — je présenterai ultérieurement au Tribunal les preuves concernant ces méthodes et la régularité de leur emploi — devant les potences, qui virent se balancer les corps des adolescents, devant les fours crématoires gigantesques où furent brûlés les corps des victimes exterminées, devant les cadavres de femmes et de jeunes filles, victimes du caprice sadique des bandits fascistes, devant les cadavres d'enfants écartelés... C'est devant toutes ces preuves que les citoyens soviétiques purent prendre connaissance de cette immense chaîne de crimes, s'étendant, comme l'a dit avec juste raison le Procureur Général soviétique, « depuis les fauteuils ministériels jusqu'aux mains des bourreaux ».

Tous ces crimes monstrueux furent l'application d'un même système bien défini. Les méthodes d'assassinat étaient toutes du même modèle. Un seul et même système présidait à la construction des chambres à gaz, à la production massive des boîtes rondes contenant les poisons « Cyclone A » et « Cyclone B »; les fours crématoires étaient tous construits d'après un plan identique et les camps d'extermination étaient tous conçus de la même façon. Les horribles machines de la mort que les Allemands appelaient « Gaswagen » et que nos hommes surnommaient les « machines à tuer l'âme » étaient construites en série, ainsi que les moulins mobiles

14 févr. 46

destinés à broyer les os humains. Tous ces faits indiquent bien qu'il existait chez les assassins et les bourreaux une volonté concertée de faire le mal.

Il est évident que ce sont les techniciens de la chaleur, les chimistes, les architectes, les toxicologues, les mécaniciens et les médecins allemands qui, obéissant à des ordres reçus du Gouvernement criminel de Hitler et du Haut Commandement de l'Armée allemande se sont employés à cette rationalisation du crime collectif.

Il est également évident que les « usines de la mort » furent la raison d'être de toute une série d'industries annexes. Mais cette uniformité dans la volonté de faire le mal ne se rencontre pas seulement là où une technique spéciale avait été conçue pour sa réalisation criminelle.

Elle ressortait également de l'uniformité des méthodes employées par les assassins, de l'uniformité de la technique du crime, même quand, à défaut d'installation particulière, on utilisait les armes couramment employées dans l'Armée allemande.

Les preuves que je vous présenterai ultérieurement vous montreront que les médecins légistes soviétiques ont découvert des emplacements où les Allemands avaient enterré leurs victimes aussi bien dans le nord que dans le sud du pays. Ces emplacements étaient séparés les uns des autres par des milliers de kilomètres et il est hors de doute que les crimes furent commis par des personnes très différentes. Mais les méthodes employées étaient absolument identiques. Les blessures étaient invariablement localisées aux mêmes parties du corps. Les immenses tombes camouflées en fossés anti-chars ou en tranchées étaient partout creusées suivant les mêmes procédés. C'est presque dans les mêmes termes que partout, des hommes sans défense recevaient, à leur arrivée sur le lieu de l'exécution, l'ordre de se déshabiller et de se coucher la face contre terre dans des tombes préparées à l'avance. Dès que la première rangée était fusillée, que ce soit dans les marais de la Russie blanche ou dans les contreforts du Caucase, on la recouvrait de chaux vive, et la seconde rangée de ces hommes, voués à la mort sans aucun moyen de défense, recevait l'ordre de se déshabiller et de se coucher sur cette matière corrosive et tachée de sang qui recouvrait la première couche de victimes. Tous ces faits ne prouvent pas seulement l'uniformité des ordres et des instructions reçus d'en haut. Les méthodes de tuerie étaient identiques à ce point qu'il est hors de doute que les pelotons d'exécution étaient entraînés dans des écoles spéciales où chaque phase de l'exécution était prévue et analysée, depuis l'ordre de se déshabiller, jusqu'au meurtre lui-même. Ces suppositions, basées sur l'étude d'ensemble des faits, furent par la suite confirmées par des documents saisis par l'Armée rouge et par des témoignages verbaux.

10 févr. 46

fréquentée par les commandants des camps de concentration de Lublin, de Varsovie, de Cracovie et d'autres villes. Le chef du Sonderkommando 1005, Scherlack, donnait des instructions et des directives à ces commandants de camps sur la façon de déterrer les corps, de les entasser sur des bûchers et de les brûler, d'éparpiller les cendres, de broyer les os, de planter des arbres et des buissons pour camoufler les fosses.»

Je me réfère ensuite au document déjà déposé sous le n° URSS-61. C'est le procès-verbal de l'examen, à Lwow, d'une machine spécialement conçue pour broyer les os humains. Le Tribunal trouvera ce procès-verbal page 473 du livre de documents. Étant donné qu'il ne me reste que très peu de temps, je me limiterai à des citations très brèves. Je cite (page 342, premier paragraphe) :

« La machine à broyer les os brûlés a été, en vue de cette tâche spéciale, montée sur une remorque automobile. Cette machine est facile à déplacer, quelle que soit la distance, sans qu'il soit nécessaire de la démonter, au moyen d'une automobile ou de n'importe quel autre moyen de transport. »

Je saute le paragraphe suivant et je cite encore un bref passage :

« Cette machine peut travailler partout sans préparatifs spéciaux et ne demande pas d'aménagements particuliers. Elle peut être transportée sans démontage, par une automobile ou n'importe quel autre moyen de transport. Étant donné ses dimensions, la machine peut broyer en une heure environ 3 mètres cubes de petits os brûlés. »

Je saute quatre pages de mon exposé et je dépose comme preuve l'original du procès-verbal de l'interrogatoire de Gerhardt Adametz, qui fut interrogé par un officier de l'Armée américaine, le lieutenant Patrick Mac-Mahon. Gerhardt Adametz a été interrogé sous la foi du serment. Je m'arrête à ce document qui nous a été aimablement prêté par nos collègues américains, étant donné que les déclarations de Gerhardt Adametz corroborent nos moyens de preuve. Ces déclarations sont très étendues et je me limiterai à des extraits assez brefs. Gerhardt Adametz appartenait au Sonderkommando n° 1005-b. J'attire une fois de plus l'attention du Tribunal sur le fait que le premier Sonderkommando portait le n° 1005 et que celui-ci porte déjà le n° 1005-b. Les membres du Tribunal trouveront l'extrait que je désire citer, tiré des déclarations de Gerhardt Adametz, à la page 480 du livre de documents, au deuxième paragraphe. Gerhardt Adametz a déclaré, au préalable, qu'avec 40 autres fonctionnaires de la Police de sûreté, il avait quitté Dniepropetrovsk et avait été envoyé à Kiev. Je rappelle au Tribunal de nom de Baby-Yar qui lui est familier. Je commence par un passage (page 347) extrait des déclarations de Gerhardt Adametz :

ÉTUDIÉ LE MEULAGE DES OS DANS DES COURS INTENSIFS ET SPÉCIAUX DE 10 JOURS ?

14 févr. 48

« Ces directives découlaient de la politique générale adoptée par le Gouvernement allemand envers les peuples des territoires occupés : et il faut avouer qu'elles ont été appliquées par chaque soldat de l'Armée allemande, dont moi-même. »

Tels étaient les cours destinés à l'instruction et à l'entraînement des fonctionnaires subalternes de la Police. Mais le système fasciste de formation d'assassins revêtait d'autres aspects, en particulier au sujet des moyens techniques de camouflage des atrocités commises. Nous avons déjà présenté au Tribunal le document URSS-6(c). Ce document constitue une annexe au compte rendu de la Commission extraordinaire d'État pour la recherche des crimes commis par les Allemands dans la région de Lwow. Il contient la déposition du témoin Manussevitch qui fut interrogé sur la demande spéciale de la Commission extraordinaire d'État par le Substitut du Procureur de la région de Lwow. Le procès-verbal de cet interrogatoire est rédigé d'après les règles en vigueur dans la République soviétique d'Ukraine. Le Tribunal trouvera ce document à la page 48 du livre de documents.

Manussevitch était interné par les Allemands dans le camp Janov, où il travaillait dans une équipe de détenus chargés d'incinérer les cadavres des citoyens soviétiques assassinés. Une fois que les 40.000 cadavres des personnes tuées dans le camp de Janov eurent été brûlés, l'équipe fut envoyée dans un camp situé dans la forêt de Lisenitz, pour y exécuter des travaux analogues. Je cite le procès-verbal de cet interrogatoire que le Tribunal trouvera à la page 52 du livre de documents. C'est le paragraphe 2, ligne 26, en partant du haut de la page.

« Dans ce camp, à l'usine de mort, étaient organisés des cours spéciaux d'une durée de 10 jours sur l'incinération des cadavres; 12 hommes y étaient occupés. Les élèves qui y assistaient venaient des camps de Lublin, de Varsovie et d'autres. J'ignore le nom des élèves, mais je sais que ce n'étaient pas de simples soldats; c'étaient des officiers, depuis le grade de colonel jusqu'à celui d'adjudant. L'instructeur était l'officier chargé des fours crématoires, le colonel Schallock; sur l'emplacement où les corps étaient exhumés et incinérés, il expliquait la technique de cette opération, le fonctionnement de la machine à broyer les os, la façon de niveler les tombes, de planter des arbres à cet endroit et de disperser les cendres. Ces cours eurent lieu pendant très longtemps. Pendant mon séjour, c'est-à-dire pendant les cinq mois et demi où j'ai travaillé aux camps de Janov et de Lisenitz, 10 promotions d'élèves s'y succédèrent. »

Nous présenterons ultérieurement au Tribunal une photographie de cette machine, ainsi qu'une notice explicative de son fonctionnement.

FESSÉ LEUR VICTIMES À L'AIDE DE MACHINES À FESSER SPÉCIALES ?

28 janv. 46

à faire qu'ils ne soient plus des êtres humains. Et c'était cela qu'ils recherchaient; il fallait énormément de courage pour résister à cette ambiance de terreur et de corruption.

M. DUBOST. — Qui distribuait les punitions ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Les chefs SS, les hommes et les femmes.

M. DUBOST. — En quoi consistaient les punitions ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — En mauvais traitements corporels, en particulier, une des punitions les plus classiques était 50 coups de bâton sur les reins. Ces coups de bâton étaient donnés par une machine que j'ai vue; c'était un système de balancements qui était manipulé par un SS. Il y avait aussi des appels interminables jour et nuit ou bien de la gymnastique; il fallait se mettre à plat ventre, se relever, se mettre à plat ventre, se relever, pendant des heures, et quand on tombait, on était assommé de coups et transporté au bloc 25.

M. DUBOST. — Comment se comportaient les SS à l'égard des femmes ? Et les femmes SS ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Il y avait à Auschwitz une maison de tolérance pour les SS et également pour les détenus, fonctionnaires hommes, qu'on appelait des « Kapo ».

D'autre part, quand les SS avaient besoin de domestiques, ils venaient, accompagnés de la Oberaufseherin, c'est-à-dire la commandante femme du camp, choisir pendant la désinfection, et ils désignaient une petite jeune fille que la Oberaufseherin faisait sortir des rangs. Ils la scrutaient, faisaient des plaisanteries sur son physique et, si elle était jolie et leur plaisait, ils l'engageaient comme bonne avec le consentement de la Oberaufseherin qui leur disait qu'elle leur devait une obéissance absolue, quoi qu'ils lui demandent.

M. DUBOST. — Pourquoi venaient-ils pendant la désinfection ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Parce qu'à la désinfection, les femmes étaient nues.

M. DUBOST. — Ce système de démoralisation et de corruption était-il exceptionnel ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Non, dans tous les camps où j'ai passé, le système était le même; j'ai parlé à des détenues venues de camps où je n'avais pas été moi-même, et c'est toujours la même chose. Le système est exactement le même dans n'importe quel camp. Cependant il y a des variantes. Auschwitz, je crois, était l'un des plus durs, mais j'ai été ensuite à Ravensbrück; là aussi il y avait une maison de tolérance et, là aussi on recrutait parmi les détenues.

FABRIQUÉ DES ABAT-JOURS EN PEAU HUMAINE ?

13 déc. 45

que les coups ou la faim les aient rendus inutilisables; on les envoyait alors habituellement à Mauthausen où l'on prenait d'ultimes dispositions.»

D'après le film et les comptes rendus détaillés faits par la troisième Armée américaine à son arrivée dans ces centres, nous voyons clairement que les conditions qui régnaient dans ces camps de concentration d'Allemagne, et dans quelques autres situés hors des frontières de l'ancien Reich, étaient toutes à peu près les mêmes. Leur généralité montre qu'elles ne résultaient pas d'excès sporadiques de la part de geôliers isolés, mais qu'elles étaient fixées délibérément par une politique venant de plus haut. Les crimes, dans les camps, étaient commis sur une si vaste échelle que les atrocités individuelles pâlisent à côté.

Je vous soumetts deux documents déposés; je les présente au Tribunal uniquement parce qu'ils montrent jusqu'où l'administration de ces camps avait sombré peu avant leur libération par les Armées alliées. Le Tribunal se souviendra des fragments de peau humaine, prélevés sur des corps au camp de concentration de Buchenwald et conservés en guise d'ornements, qui ont été présentés dans un film relatif aux camps. Les internés tatoués étaient particulièrement destinés à cette sorte de mutilation. Je dépose ces objets comme preuve sous la cote USA-252; ils sont accompagnés d'un extrait du rapport officiel de l'Armée américaine qui décrit les circonstances dans lesquelles ce document a été obtenu; cet extrait figure dans le document PS-3240 auquel je me réfère en partie; il porte en titre:

« Commission militaire d'Instruction aux Armées n° 2.

« Bulletin de renseignements sur les prisonniers de guerre (PWIB).

« 13. — Camp de concentration de Buchenwald.

« Préambule. — L'auteur de ce compte rendu est le prisonnier de guerre Andréas Pfaffenberger, 1 Coy, 9 Landeschützen Bn, âgé de 43 ans et peu instruit, boucher de son état. La concordance des détails qu'il donne avec ceux que fournit le PWIB (H)/LF/736 établit l'exactitude de son témoignage. On n'a posé à ce prisonnier aucune question quant aux déclarations dont certains détails, d'après ce que l'on sait, apparaissent erronés, et rien n'a été fait pour modifier le caractère subjectif de son compte rendu, écrit par lui dans l'ignorance des renseignements déjà en notre possession. Le résultat de l'interrogatoire sur les hommes de Buchenwald a déjà été publié (PWIB n° 2/12, art. 31).

« En 1939, on ordonna à tous les prisonniers qui avaient des tatouages de se présenter à l'infirmerie. Personne ne savait pourquoi, mais après avoir été examinés, ceux qui avaient les plus beaux tatouages furent gardés à l'infirmerie et Karl Beigs, un détenu condamné de droit commun, leur administra des piqûres



(Notez que des tests médico-légaux ne sont jamais effectués et que les témoins ne comparaissent presque jamais devant le tribunal.)

COUPÉ LA TÊTE AUX GENS POUR LES RÉTRÉCIR ?

13 déc. 45

mortelles. Les corps furent ensuite envoyés à la section de pathologie, où l'on préleva les parties tatouées pour les traiter de façon voulue. Le résultat obtenu fut envoyé à la femme du SS Standartenführer Koch qui en fit des abat-jour et autres ornements pour son intérieur. J'ai vu moi-même des peaux tatouées avec des dessins et des légendes tels que «Hänsel et Gretel», qu'un prisonnier avait sur son genou, et des bateaux, que des prisonniers avaient sur la poitrine. Wernerbach était le nom du prisonnier qui faisait ce travail.»

Je me réfère également au document PS-3421 (USA-253):

«Nous, George C. Demas, lieutenant USNR, en liaison avec le Procureur Général américain pour les crimes de l'Axe, certifions par la présente que le parchemin ci-joint nous a été remis en la qualité, ci-dessus mentionnée par la section des Crimes de Guerre, de Procureur Général militaire, Armée américaine, comme étant un document trouvé au camp de Buchenwald et saisi par les Forces armées placées sous les ordres du Commandant suprême des Forces expéditionnaires Alliées.»

Le dernier paragraphe du document PS-3423 (USA-252), est la conclusion d'un rapport de l'Armée américaine:

«Se basant sur les faits établis dans le paragraphe 2, ces trois spécimens sont des fragments de peau humaine tatouée.»

Je ne m'attarderai pas sur cet aspect pathologique de la culture nazie, mais je me crois obligé de fournir encore une pièce (USA-254): c'est une tête humaine dont la boîte crânienne a été retirée, que l'on a naturalisée et conservée, et qui s'est rétrécie. Les nazis ont fait décapiter une de leurs nombreuses victimes, après l'avoir pendue, vraisemblablement pour fraternisation avec une femme allemande et, de la tête, ils ont fait ce terrible objet de curiosité.

Le dernier paragraphe du compte rendu officiel de l'Armée américaine que je viens de citer, indique comment cette pièce a été trouvée:

«Là aussi je vis des têtes rétrécies de jeunes Polonais qui avaient été pendus pour avoir eu des relations avec des Allemandes. Les têtes étaient de la taille d'un poing. Il y avait encore des cheveux, et la marque de la corde était visible.»

Un autre certificat du lieutenant Demas, document PS-3422 (USA-254), est semblable à celui que j'ai lu il y a quelques minutes au sujet de la peau humaine, à ceci près qu'il s'applique à ce second document.

Nous ne pouvons pas dire exactement combien de personnes sont mortes dans ces camps de concentration et peut-être ne le pourra-t-on jamais, mais, comme les preuves déjà présentées au Tribunal en font foi, les conspirateurs nazis étaient généralement des comptables méticuleux. Toutefois leurs rapports sur les camps

ÉCORCHÉ LES GENS POUR TANNER LEUR PEAU...

29 janv. 46

M. DUBOST. — Les « droit commun » allemands avaient un triangle de quelle couleur ?

Dr BALACHOWSKY. — Ils avaient un triangle vert.

M. DUBOST. — N'ont-ils pas fini eux-mêmes par avoir un triangle rouge ?

Dr BALACHOWSKY. — Non, car les « droit commun » allemands étaient plus privilégiés que les autres et portaient nettement le triangle vert.

M. DUBOST. — Et dans les commandos ?

LE PRÉSIDENT. — Nous avons déjà entendu qu'ils étaient tous mélangés.

M. DUBOST. — Il n'échappe pas au Tribunal que ces questions sont posées en réponse à d'autres questions posées par la Défense ce matin, et qui tendaient à semer la confusion, non point dans l'esprit du Tribunal, mais dans l'esprit des témoins.

Dr BALACHOWSKY. — Je puis vous répéter que nous avons un mélange absolu de nationalités et un mélange absolu des catégories des détenus.

LE PRÉSIDENT. — C'est exactement ce que votre autre témoin a dit, tous les triangles étaient mélangés.

M. DUBOST. — Je pense que la déclaration de ce second témoin éclairera définitivement le Tribunal, quelles que soient les tentatives faites par la Défense pour nous induire en erreur. (Au témoin.) Avez-vous eu connaissance du sort des hommes tatoués ?

Dr BALACHOWSKY. — Parfaitement.

M. DUBOST. — Voulez-vous nous dire ce que vous en savez ?

Dr BALACHOWSKY. — Les peaux humaines tatouées étaient entreposées au bloc 2, qui s'appelait, à Buchenwald, la pathologie.

M. DUBOST. — Y avait-il beaucoup de peaux humaines tatouées, au bloc 2 ?

Dr BALACHOWSKY. — Il y avait toujours des peaux humaines tatouées au bloc 2, je ne peux pas dire s'il y en avait beaucoup, parce qu'il en venait et il en repartait; d'ailleurs il n'y avait pas que des peaux humaines tatouées, il y avait des peaux humaines tannées tout simplement et qui n'étaient pas tatouées.

M. DUBOST. — On avait donc écorché des humains ?

Dr BALACHOWSKY. — On avait prélevé la peau et on l'avait tannée.

M. DUBOST. — Continuez votre témoignage sur ce point.

POUR RELIER DES LIVRES ?

29 janv. 46

Dr BALACHOWSKY. — J'ai vu des SS sortir du bloc 2, pathologie, avec des peaux tannées sous le bras. Je sais par mes camarades qui travaillaient au bloc 2 de la pathologie, qu'il y avait des commandes de peaux et ces peaux tannées étaient données en cadeau à certains gardes et à certains visiteurs qui s'en servaient pour relier certains livres.

M. DUBOST. — On nous a dit que Koch, qui était chef à cette époque-là, avait été châtié pour cet usage.

Dr BALACHOWSKY. — Je n'étais pas témoin de l'affaire Koch, qui s'est passée antérieurement à ma présence au camp.

M. DUBOST. — Par conséquent, même après son départ, il y avait des peaux tatouées ou tannées ?

Dr BALACHOWSKY. — Il y avait des peaux tannées et tatouées en permanence, puisque lorsque les Américains ont libéré le camp, ils ont encore trouvé dans le camp du bloc 2 des peaux tatouées et tannées, le 11 avril 1945.

M. DUBOST. — Où étaient tannées ces peaux ?

Dr BALACHOWSKY. — Ces peaux étaient tannées au bloc 2 et peut-être aussi dans les bâtiments du crématoire qui n'étaient pas très loin du bloc 2.

M. DUBOST. — C'est donc, selon votre témoignage, un usage constant qui s'est poursuivi même après l'exécution de Koch ?

Dr BALACHOWSKY. — Parfaitement. Cet usage s'est perpétué, je ne sais pas dans quelles proportions.

M. DUBOST. — Avez-vous été témoin des visites faites au camp par des personnalités allemandes, et quelles étaient ces personnalités ?

Dr BALACHOWSKY. — Je peux vous répéter quelque chose à propos de Dora en ce qui concerne les visites.

M. DUBOST. — Je vous demande pardon, il me reste une chose à vous demander au sujet des peaux. Êtes-vous au courant de la condamnation de Koch ?

Dr BALACHOWSKY. — Je suis au courant de la condamnation de Koch par les rumeurs et par les témoignages que j'ai pu entendre de la part de mes vieux camarades qui se trouvaient dans le camp mais, personnellement, je n'ai pas été témoin de cette affaire.

M. DUBOST. — Peu importe ; il me suffit de savoir que même après sa condamnation, il y avait toujours des peaux tatouées et tannées.

Dr BALACHOWSKY. — Parfaitement.

M. DUBOST. — Vous êtes formel ?

ÉCORCHÉ LES GENS...

11 janv. 48

survécu : un Yougoslave et un Polonais. Tous deux sont atteints de troubles mentaux.

« 6. Des expériences de ponction du foie furent pratiquées par le Dr Brachtl sur des personnes saines et sur des personnes qui souffraient de l'estomac et de la vésicule biliaire. Dans ce but, une aiguille était enfoncée dans le foie du sujet, et un petit morceau du foie était extrait. Aucun anesthésique n'était employé. Cette expérience était excessivement douloureuse et comportait souvent des suites graves car l'estomac ou les vaisseaux sanguins étaient souvent perforés, d'où hémorragie. Beaucoup de personnes sont mortes de ces expériences pour lesquelles on se servait de prisonniers polonais, russes, tchèques et allemands. En tout, ces expériences ont été pratiquées sur environ cent soixante-quinze personnes.

« 7. Des expériences sur le phlegmon furent entreprises par le Dr Schütz, le Dr Babor, le Dr Kieselwetter et le professeur Lauer. Quarante hommes sains étaient utilisés à la fois, on faisait à vingt d'entre eux des injections intramusculaires et aux vingt autres des injections intraveineuses de pus provenant de personnes malades. Tout soin était interdit pendant trois jours durant lesquels se déclarait quelque grave inflammation et, dans beaucoup de cas, une septicémie. Puis chaque groupe était subdivisé en deux groupes de dix. Le premier recevait un traitement médicamenteux avec liquide et pilules spéciales toutes les dix minutes pendant vingt-quatre heures. Le second recevait un traitement aux sulfamides et des soins chirurgicaux. Dans plusieurs cas, tous les membres furent amputés. Mes autopsies révélèrent également que le traitement médicamenteux était malfaisant et avait même causé des perforations de la paroi stomacale. Pour ces expériences qui causaient toutes d'énormes souffrances, on utilisait généralement des prisonniers polonais, tchèques et hollandais. La plupart des 600 ou 800 personnes utilisées finirent par mourir. La plus grande partie des autres devinrent des incurables et furent ultérieurement tués.

« 8. En automne 1944, soixante à quatre-vingts personnes furent soumises à des expériences d'eau salée. Elles étaient enfermées dans une pièce et pendant cinq jours on leur donnait, pour toute nourriture, de l'eau salée. Pendant ce temps, leur urine, leur sang et leurs excréments étaient analysés. Aucun de ces internés n'est mort, peut-être parce qu'ils reçurent de la nourriture en fraude, grâce à d'autres prisonniers. C'était des Hongrois et des Tziganes qui servaient à ces expériences.

« 9. Il était d'usage courant de retirer la peau des morts. On m'a donné plusieurs fois l'ordre de le faire. Les docteurs Rascher et Wolter, en particulier, réclamaient la peau provenant des dos et des poitrines humaines. Cette peau était traitée chimiquement et séchée

**POUR FABRIQUER DES SELLES ET DES PANTALONS
D'ÉQUITATION, DES GANTS, DES PANTOUFLES ET DES SACS
À MAIN POUR FEMMES EN PEAU HUMAINE ?**

11 janv. 46

au soleil, on en faisait des selles, des culottes de cheval, des gants, des pantoufles d'intérieur et des sacs à main pour dames. Les peaux tatouées étaient particulièrement appréciées par les SS. Des Russes, des Polonais et d'autres internés étaient utilisés de cette façon. Mais il était défendu de prélever la peau d'un Allemand. Cette peau devait provenir d'internés parfaitement sains et être sans défaut. Quelquefois nous manquions de cadavres à la peau intacte et Rascher disait alors: «Très bien, vous aurez des cadavres!» Le lendemain nous recevions vingt à trente cadavres d'individus jeunes. On avait dû leur tirer une balle dans le cou ou les frapper à la tête de façon à ne pas abîmer leur peau. Nous avions souvent aussi des demandes de crânes ou de squelettes d'internés. Dans ce cas, nous faisons bouillir les têtes ou les cadavres entiers. Puis les chairs molles étaient détachées, les os blanchis, séchés et le squelette était reconstitué. Pour les crânes, une dentition en bon état était exigée. Lorsque nous recevions une commande de crânes d'Oranienbourg, les hommes des SS disaient alors: «Nous allons essayer de vous en fournir avec de bonnes dents.» Ainsi, il était dangereux d'avoir la peau ou la dentition en bon état.

«10. Des transports arrivaient fréquemment à Dachau, venant de Struthof, Belsen, Auschwitz, Mauthausen et autres camps. Pour beaucoup d'entre eux le voyage avait duré dix à quatorze jours, sans eau et sans nourriture. Sur un convoi arrivé en novembre 1942, j'ai trouvé des preuves de cannibalisme. Des vivants avaient mangé la chair des cadavres. Un autre convoi arriva de Compiègne (France). Le professeur Limousin, de Clermont-Ferrand, qui devint plus tard mon assistant, m'a raconté qu'il y avait environ deux mille personnes au départ du transport. On leur avait donné de la nourriture mais pas d'eau. En cours de route, huit cents moururent dont on jeta les cadavres. Lorsque le convoi arriva au bout de douze jours, il y avait cinq cents cadavres dans le train. La plupart des rescapés moururent après leur arrivée.

«Je fis une enquête sur ce convoi, car la Croix-Rouge Internationale avait élevé une protestation et les SS voulaient un compte rendu établissant que ces morts s'étaient produites à la suite de révoltes et de batailles entre prisonniers durant le trajet. Je disséquaï un grand nombre de ces cadavres et découvris qu'ils étaient morts d'asphyxie et du manque d'eau; c'était au cœur de l'été et cent vingt personnes avaient été entassées dans chaque wagon.

«11. En 1941 et 1942, nous eûmes dans le camp ce que nous appelions des transports d'invalides. Ceux-ci étaient composés de personnes malades ou incapables de travailler pour une raison quelconque. Nous les appelions les «Himmelfahrtkommandos» (les commandos de l'Assomption). Environ cent à cent vingt individus

ENCORE UNE ACCUSATION RIDICULE...

15 févr. 46

des intellectuels d'élite qui devaient être exterminés. Dès que Lwow tomba, les arrestations et les fusillades en masse commencèrent. La Gestapo arrêta entre autres: le professeur Tadéouch Boy-Gelensky, membre de l'Union des écrivains soviétiques et auteur de nombreuses œuvres littéraires; le professeur Roman Reutskov, de l'académie de médecine; le professeur de médecine et recteur de l'université, Vladimir Seradskov; le docteur en droit Roman Longshamp de Berye et ses trois fils; le professeur Tadéouch Ostrovsky; le professeur Jan Grek; le professeur de médecine chirurgicale Henryk Hiliarovitch...

Vient ensuite une longue liste de trente et un noms des principaux intellectuels de la ville de Lwow. Je ne les lis pas et je continue la citation: «Le professeur F. B. Grauer de l'institut médical de Lwow, qui a eu la chance d'avoir la vie sauve, nous a fait le rapport suivant:

«Lorsque, le 3 juin 1941, à minuit, je fus arrêté et emmené sur un camion, il y avait déjà les professeurs Grek, Boy-Gelensky et d'autres. On nous a emmenés dans la maison du collège de théologie Abragamovitchev. En nous conduisant à travers le corridor, les agents de la Gestapo se moquaient de nous, nous poussaient avec leurs fusils, nous tiraient par les cheveux et nous frappaient sur la tête... Plus tard, je vis sortir du collège Abragamovitchev des Allemands emmenant cinq professeurs dont quatre portaient le cadavre ensanglanté du fils du célèbre professeur Rouff, tué par les Allemands pendant son interrogatoire. Le jeune Rouff était également un spécialiste. Tout ce groupe de professeurs fut envoyé sous escorte vers les hauteurs de Cadetsky. Au bout de 15 à 20 minutes, j'entendis une salve dans cette direction.»

Au mépris de la dignité humaine, les Allemands employèrent les méthodes les plus raffinées pour torturer les savants arrêtés, avant de les tuer.

B. O. Galtsman, habitant de la ville de Lwow, a déposé devant la Commission spéciale qu'en juillet 1941 il avait vu lui-même comment vingt personnes, parmi lesquelles quatre professeurs, des avocats, des médecins, avaient été amenées par les SS dans la cour de la maison, 8, rue Artickevsky. Je connaissais l'un d'entre eux par son nom de famille: le docteur en droit Kreps. Parmi les gens amenés se trouvaient cinq ou six femmes. Les SS les obligèrent à laver sept escaliers de quatre étages avec leurs langues et leurs lèvres. Lorsque tous les escaliers eurent été lavés, ces mêmes personnes furent forcées de ramasser les ordures dans la cour avec leurs lèvres et de les transporter ensuite dans un coin...

Je passe la fin de cet alinéa, et je continue à l'alinéa suivant:

«Les envahisseurs fascistes camouflaient soigneusement les traces de l'extermination des intellectuels. Aux demandes répétées faites

ENCORE UNE HALLUCINATION BIZARRE...

17 janv. 46

Ravensbrück, à Neuengamme, de nombreux hommes, femmes et enfants furent stérilisés. A Auschwitz les femmes les plus belles furent mises à part, fécondées artificiellement et ensuite gazées. Au Struthof, une baraque spéciale, isolée des autres par des fils barbelés, servait à inoculer des maladies mortelles à des hommes groupés par 40. Dans le même camp, des femmes étaient gazées pendant que des médecins allemands observaient leurs réactions à travers un hublot ménagé à cet effet.

Souvent, l'extermination avait lieu directement par exécutions individuelles ou collectives. Celles-ci s'opéraient par fusillades, par pendaisons, par piqûres, par le camion ou la chambre à gaz.

Je m'en voudrais d'insister davantage après les faits déjà si nombreux apportés à votre Haut Tribunal dans les jours précédents par le Ministère Public américain, mais le représentant de la France, dont tant des siens sont morts dans ces camps après d'horribles souffrances, ne pouvait passer sous silence cette tragique illustration d'inhumanité totale. Celle-ci aurait été inconcevable au XX^e siècle si une doctrine de retour à la barbarie ne s'était pas installée au centre de l'Europe.

d) Les crimes commis à l'égard des prisonniers de guerre, pour être moins connus, témoignent avec autant de force du degré d'inhumanité auquel était parvenue l'Allemagne nazie.

Nombreuses sont d'abord les violations des conventions internationales commises à l'égard des prisonniers de guerre.

Beaucoup, presque sans nourriture, furent contraints de parcourir à pied des étapes excessives. De nombreux camps ne respectaient aucune des règles les plus élémentaires de l'hygiène. L'alimentation était très souvent insuffisante; ainsi un rapport émanant de l'OKW du WFST, daté du 11 avril 1945 annoté par l'accusé Keitel, indique que 82.000 prisonniers de guerre internés en Norvège reçoivent la nourriture strictement indispensable pour les maintenir en vie dans l'hypothèse où ils n'effectueraient aucun travail, alors que 30.000 d'entre eux étaient cependant employés à des travaux pénibles.

Avec l'accord de l'accusé Keitel, agissant à la demande de l'accusé Göring, des camps de prisonniers appartenant aux Forces aériennes anglaises et américaines, furent installés dans les villes exposées aux raids aériens.

Contrairement aux textes de la Convention de Genève, dans une conférence tenue au Grand Quartier Général du Führer le 27 janvier 1945, en présence de l'accusé Göring, il fut décidé d'appliquer la peine de mort à toute tentative d'évasion d'un prisonnier de guerre faisant partie d'un convoi.

ENCORE UN EXEMPLE DE L'EFFICACITÉ ALLEMANDE...

15 févr. 46

«Le Haut Commandement germano-fasciste, non seulement admet, mais prescrit du tuer les femmes et les enfants. Le meurtre organisé des enfants est présenté dans certaines ordonnances comme une mesure contre l'activité des partisans. Ainsi, par exemple, dans une ordonnance du commandant de la 254^e division allemande, le général von Beschnitz, datée du 2 décembre 1941, on considère comme un acte « d'indulgence consciente » le fait que « des vieillards, « des femmes et des enfants se déplacent à l'arrière des lignes allemandes » et on ordonne de « tirer sans avertissement sur toute « personne civile, sans considération d'âge ni de sexe, qui pourrait « approcher des lignes de combat », de « charger le bourgmestre de « la responsabilité d'informer immédiatement le commandant du « lieu de l'arrivée de personnes étrangères, notamment d'enfants », et de « fusiller sur-le-champ toute personne suspecte de faire de « l'espionnage. »

La note contient également des détails sur les instructions que les autorités fascistes des territoires temporairement occupés recevaient des dirigeants du Reich. Je cite, page 9 de votre livre de documents, le troisième alinéa, première colonne :

« Certains des crimes commis par les occupants allemands, dès les premières semaines de l'agression de ces bandits contre l'URSS, notamment l'extermination bestiale des populations civiles de Bielorussie, d'Ukraine, des Républiques Soviétiques baltes, ne sont établis officiellement qu'à l'heure actuelle. Ainsi, par exemple, lorsqu'en janvier 1942 des unités de l'Armée rouge mirent en fuite une brigade de cavalerie SS, aux environs de la ville de Tozopatz, on découvrit parmi les documents saisis un rapport du 1^{er} régiment de cavalerie de cette brigade sur la « pacification » de la région de Starobine en Bielorussie, effectuée par ce régiment. Le commandant déclare qu'en plus de 239 prisonniers, un des détachements de son régiment a fusillé 6.504 civils ; il précise, en outre, que le détachement a agi conformément à l'ordre n° 42 du régiment, daté du 27 juillet 1941. Le commandant du 2^e régiment de la même brigade, von Mahille, dit dans son « Rapport sur l'opération de pacification de la région du Pripet, exécutée du 27 juillet au 11 août 1941 » : « Nous avons chassé les femmes et les enfants dans les marais, mais cela n'a pas donné le résultat escompté car les marais n'étaient pas assez profonds pour qu'il soit possible de s'y noyer. Presque partout on pouvait y toucher le fond (sable, peut-être) à une profondeur « d'un mètre ». Dans le même état-major, il a été découvert un télégramme du commandant de la brigade de cavalerie SS, portant le n° 37 ... »

LE PRÉSIDENT. — Nous allons suspendre l'audience pendant dix minutes.

(L'audience est suspendue.)

**TUÉ DES PERSONNES PARCE QU'ELLES DORMAIENT DANS
LEURS SOUS-VÊTEMENTS ?
TUÉ DES PERSONNES PARCE QU'ELLES PORTAIENT DES
SOUS-VÊTEMENTS SOUILLÉS ?**

14 févr. 46

A la même page 38, mention est faite d'un rapport norvégien en date du 22 janvier 1942, rédigé sur la base des déclarations faites par les gardes norvégiens qui s'étaient enfuis du camp. Il y est déclaré que, sur les 900 prisonniers yougoslaves, 320 furent fusillés tandis que les survivants furent transférés dans un camp d'isolement à Bjerfjel. Je lis la page 38 de notre document URSS-36, en commençant au cinquième alinéa à partir du bas de la page, page 341 de votre livre de documents :

«Lorsqu'une épidémie de fièvre typhoïde se fut déclarée dans le nouveau camp, les Allemands fusillèrent en moyenne 12 hommes par jour, au cours des 5 à 6 semaines qui suivirent. A la fin du mois d'août 1942, 350 seulement de ces prisonniers rentrèrent à Bajstjord, où les SS continuèrent à les exterminer. Finalement il ne resta que 200 hommes, qui furent transférés à Osen.»

Je saute deux alinéas et je passe au dernier paragraphe de la même page :

«Le 22 juin 1943, un convoi de 900 prisonniers arriva en Norvège. Ces prisonniers étaient pour la plupart des intellectuels, mais aussi des ouvriers et des paysans ayant appartenu soit à l'ancienne Armée yougoslave, soit à des groupes de partisans ou encore des hommes classés sous l'étiquette politique d'«éléments suspects». Une partie d'entre eux, 400 environ, furent placés dans le camp de Korgan, dont la construction n'était pas encore achevée, tandis que les autres, au nombre de 500 environ, furent envoyés à 20 kilomètres de là, à Osen. C'était le Sturmbannführer Dolps qui commandait les deux camps, de juin 1942 à fin mars 1943... Petit à petit les hommes mouraient de faim. On mettait 45 hommes dans des baraques prévues pour en loger 6... Il n'y avait aucun médicament... Ils travaillaient à la construction des routes dans des conditions extrêmement pénibles, pendant les plus grands froids, sans vêtement ni chapeau, dans le vent et sous la pluie pendant douze heures par jour...

Dans le camp d'Osen, les prisonniers de guerre dormaient sur des planches nues, sans caleçon, sans couverture, en chemise seulement; Dolps contrôlait personnellement et inspectait les baraques. Il abattait sur le champ, d'un coup de revolver, tout prisonnier de guerre qui dormait en caleçon. Il agissait de même à l'égard de ceux qui, au cours des revues qu'il passait lui-même, portaient des sous-vêtements malpropres...

A la fin de l'année 1942, il ne restait à Korgan que 90 survivants sur le groupe de prisonniers qui comptait naguère 400 personnes. Sur les 500 prisonniers qui avaient été emmenés à Osen à la fin du mois de juin 1942, il ne restait plus en mars 1943 que 30 hommes vivants.»

**TUÉ DES PERSONNES QUI SE PRÉSENTAIENT AVEC DES
POILS AUX AISSELLES ?
TUÉ DES PERSONNES QUI SE PRÉSENTAIENT AVEC DES
POILS AU PUBIS ?**

14 févr. 46

Tous les comptes rendus des conférences tenues par Uiberreiter contiennent de pareils commentaires.

Un certain nombre de prisonniers de guerre, qui avaient échappé à l'extermination immédiate, étaient envoyés dans des camps spéciaux où on les faisait périr à petit feu par la famine et les travaux les plus épuisants. Je lis maintenant le dernier alinéa de la page 37 du rapport du Gouvernement yougoslave que j'ai déjà mentionné et déposé sous le n° URSS-36. C'est la page 340 de votre livre de documents :

« Un camp de ce genre fut créé en 1942, à Osen, près de Rognan. Près de 1000 prisonniers de guerre yougoslaves y furent transférés et, en quelques mois, ils moururent jusqu'au dernier; ils furent emportés par la maladie, la faim, la torture ou simplement fusillés. Ils étaient obligés de se livrer chaque jour aux travaux les plus durs, comme la construction de routes et de barrages. La journée de travail commençait à l'aube et finissait à 6 heures du soir, dans des conditions de climat extrêmement dures de l'extrême-nord norvégien. Pendant leur travail, les prisonniers de guerre étaient battus sans arrêt et, à l'intérieur même du camp, ils étaient soumis à des vexations épouvantables. C'est ainsi, par exemple, qu'en août 1942, les autorités du camp donnèrent l'ordre à tous les prisonniers d'enlever le système pileux de leurs aisselles et de leurs organes génitaux. En cas de refus, ils seraient fusillés. Les Allemands ne donnèrent pas de rasoirs aux prisonniers, sachant parfaitement qu'ils n'en avaient pas. Durant toute la nuit, les prisonniers furent obligés de s'arracher les poils les uns aux autres. Pendant les sentinelles fusillèrent au matin quatre prisonniers et en blessèrent trois.

« Le 26 novembre 1943, les soldats allemands firent irruption en pleine nuit dans l'infirmerie, sortirent dans la cour 80 prisonniers malades, les forcèrent à se déshabiller malgré l'âpreté du froid et les fusillèrent tous.

« Le 26 janvier 1943, 50 autres prisonniers moururent des coups qu'ils avaient reçus après avoir atrocement souffert. Pendant tout l'hiver, beaucoup de prisonniers de guerre furent exterminés de la façon suivante: on les enterrait jusqu'à mi-corps dans la neige, et on les arrosait d'eau, de façon à les transformer en « statues de glace ». Il a été établi que 880 prisonniers de guerre yougoslaves de ce camp ont été exterminés par les moyens les plus variés. »

Plus loin, à la page 38 de notre document URSS-36, se trouvent des renseignements sur l'extermination des prisonniers yougoslaves au camp de Bajsford (Norvège).

Après le 10 juillet 1942, lorsque le typhus se fut déclaré dans ce camp et répandu dans six autres, les Allemands ne trouvèrent pas de remède plus efficace contre cette épidémie que l'exécution de tous les malades. C'est ce qui fut fait le 17 juillet 1942.

PORTÉ DES SOUS-VÊTEMENTS PILLÉS DE PERSONNES GAZÉES ?

19 févr. 46

« systématique des internés au moyen de gaz toxiques tels que l'oxyde de carbone et le cyclon. »

Je passe d'autres parties de mon exposé se rapportant aux camps d'Auschwitz et de Maïdanek. Je suppose que ce sujet est suffisamment connu du Tribunal. On envoyait une partie des gens immédiatement à la mort tandis qu'on en laissait un cinquième ou un sixième dans le camp jusqu'à épuisement complet. Je possède à ce sujet beaucoup de documents probants, mais je les omets pour économiser du temps et faciliter la tâche des traducteurs et passe à la page 324 de mon document.

Je cite quelques extraits sur la façon odieuse et lâche dont les internés étaient dépouillés à Auschwitz et à Maïdanek. Je demande au Tribunal de se reporter en même temps à l'album d'Auschwitz, page 27, où se trouve la photographie d'un stock de valises ayant appartenu aux internés. A la page 28, vous verrez des valises avec des étiquettes de divers pays, à la page 39, un stock énorme de vêtements d'enfants, ainsi qu'à la page 33.

Le document qui n'a pas été présenté en temps voulu au Tribunal vient d'être transmis (correspondance avec la maison Kori). Je vous prie de m'excuser pour ce retard.

Je cite uniquement la partie du rapport sur Auschwitz que le Tribunal trouvera à la page 325 du livre de documents, qui se rapporte aux découvertes de la Commission dans les dépôts de camp. Je cite le deuxième alinéa de la page 325 :

« Sur le terrain du camp d'Auschwitz se trouvaient 35 dépôts spécialisés dans l'assortiment et l'emballage des vêtements et des effets. 29 de ces dépôts furent brûlés avec leur contenu par les troupes allemandes à l'approche de l'Armée rouge. Dans les 6 dépôts restants, on a trouvé :

1. Vêtements et sous-vêtements d'hommes....	348.820 séries.
2. Vêtements et sous-vêtements de femmes....	836.255 —
3. Chaussures de femmes	5.525 paires.
4. Chaussures d'hommes.....	38.000 —
5. Et même des tapis.....	13.964

Je passe encore deux alinéas et je cite...

LE PRÉSIDENT. — Nous allons suspendre l'audience.

(L'audience est suspendue jusqu'à 14 heures.)

**TORTURÉ DES GENS DANS DES « BOÎTES DE
TORTURE » SPÉCIALEMENT « FABRIQUÉES EN
MASSE » PAR KRUPP ?**

21 juin 46

limitation du temps, qu'il prenait en considération le fait que le Ministère Public ne prendrait que trois jours. Peut-être le Ministère Public pourrait-il nous dire si cette estimation est exacte ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Oui, Monsieur le Président. Le Ministère Public ne demande pas plus de trois jours ; ce sera peut-être un peu moins. En tout cas, le Ministère Public ne demande pas davantage.

M. JUSTICE JACKSON. — Je voudrais, Monsieur le Président, attirer votre attention sur un fait : je ne pense pas qu'on attende de nous de faire imprimer vingt jours de plaidoiries sur nos ronéotypes. Nous ne pouvons absolument pas assumer une telle charge. Un citoyen américain n'a, devant la Haute Cour, qu'une heure pour s'expliquer. La Défense elle-même s'est ouvertement amusée de la longueur du temps accordé. Il est vraiment exagéré d'utiliser un temps aussi considérable à cela. Et je tiens à protester contre le fait que nous consentirions à ronéotyper vingt jours de plaidoiries. C'est vraiment impossible.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal voudrait savoir si le Ministère Public a l'intention de nous donner des copies de ses réquisitoires quand il les prononcera ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — En ce qui concerne le réquisitoire final de M. le Procureur Général, nous entendons et espérons en remettre des copies au Tribunal.

LE PRÉSIDENT. — Des traductions également ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Oui, ce sera fait aussi. Il y a encore un point que je voudrais souligner, Monsieur le Président. Le Dr Nelte a dit, je crois, que la traduction prendrait beaucoup de temps. En ce qui concerne la traduction en anglais, je sais que nos traducteurs ont traduit récemment en un jour, soixante-seize jours de débats. C'est pourquoi je pense que le Dr Nelte est à cet égard par trop pessimiste.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal délibérera sur ce point. Poursuivons maintenant le contre-interrogatoire.

M. JUSTICE JACKSON. — Je pense, Monsieur le Président, que les photographies que je vous ai soumises ne sont pas très compréhensibles sans une explication. Je vais la donner brièvement. C'est une description de ces armoires à torture utilisées dans le camp pour les travailleurs étrangers, sur le terrain de l'atelier de blindage n° 4 et dans le camp russe qui était sordide et abandonné. Nous avons visité les dernières. Ce rapport fait sous la foi du serment s'exprime ainsi :

« La photographie A montre une armoire en acier qui a été réalisée spécialement aux usines Krupp pour torturer les travailleurs

21 juin 46

civils russes d'une manière qu'on ne peut décrire par des mots. Les femmes et les hommes étaient souvent enfermés dans un compartiment où aucun homme ne pouvait longtemps rester debout. Les mesures étaient les suivantes : hauteur, 1 m. 52 ; largeur, 40 à 50 cm. Fréquemment, deux personnes étaient compressées dans ce compartiment et foulées aux pieds.

Je ne voudrais pas lire le reste. « La photographie B montre cette même armoire fermée ; la photographie C, l'armoire ouverte ; la photographie D montre le camp qui avait été choisi par la direction de Krupp pour loger les travailleurs russes. Les chambres avaient 2 mètres à 2 m. 50 de large, 5 mètres de long et 2 mètres de haut. Dans chaque chambre, il y avait près de seize personnes dans des lits doubles. » (Document USA-897.) Je pense que cela suffit.

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Justice Jackson, je pense qu'il faudrait lire les trois dernières lignes du second paragraphe qui commence par : « En haut de l'armoire... ».

M. JUSTICE JACKSON. — Oui, je m'excuse. « En haut de l'armoire se trouvent quelques trous d'aération par où l'on versait, pendant les hivers glacés, de l'eau froide sur les victimes infortunées. ».

LE PRÉSIDENT. — Je pense qu'il faudrait lire également les trois dernières lignes de l'avant-dernier paragraphe qui se rapportent à ce que l'accusé a dit.

M. JUSTICE JACKSON. — « Nous joignons deux lettres que le chef du camp Loewenkamp a fait sortir en fraude de la prison pour influencer le soussigné Höfer afin que celui-ci témoigne en sa faveur ». Peut-être devrais-je également lire le dernier paragraphe ?

« Le soussigné Dahm a vu personnellement comment, dans la seule nuit du nouvel an 1945, trois travailleurs civils russes, après avoir été frappés, ont été enfermés dans cette armoire, dont deux dans un compartiment. Deux de ces Russes durent rester pendant toute la nuit du nouvel an dans ce compartiment pendant qu'on versait de l'eau glacée sur eux. »

Je voudrais ajouter que nous avons environ une centaine de dépositions différentes et d'affidavits qui concernent les enquêtes entreprises dans ce camp. Je ne me propose pas de les déposer tous, étant donné que je pense que cela ferait double emploi. Je me contenterai d'un seul document, le D-313, qui devient USA-901. C'est une déclaration sous serment faite par un médecin.

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Justice Jackson, est-ce que ce camp dont vous parlez était un camp de concentration ?

M. JUSTICE JACKSON. — Autant que je le comprends, c'était un camp de prisonniers de guerre et un camp de travail. Il y avait à Essen des camps de travail et des camps de prisonniers de guerre.

ENCORE DES « BOITES DE TORTURE »

(Des objections de la part de l'accusé Speer):

[...] Tout technicien allemand vous dira que ce sont des armoires à vêtements, et non pas des armoires spéciales, car c'est un objet d'utilité courante. D'ailleurs, il est explicable qu'il y des trous d'aération, car toute armoire à vêtements comporte des trous d'aération en bas et en haut [...]

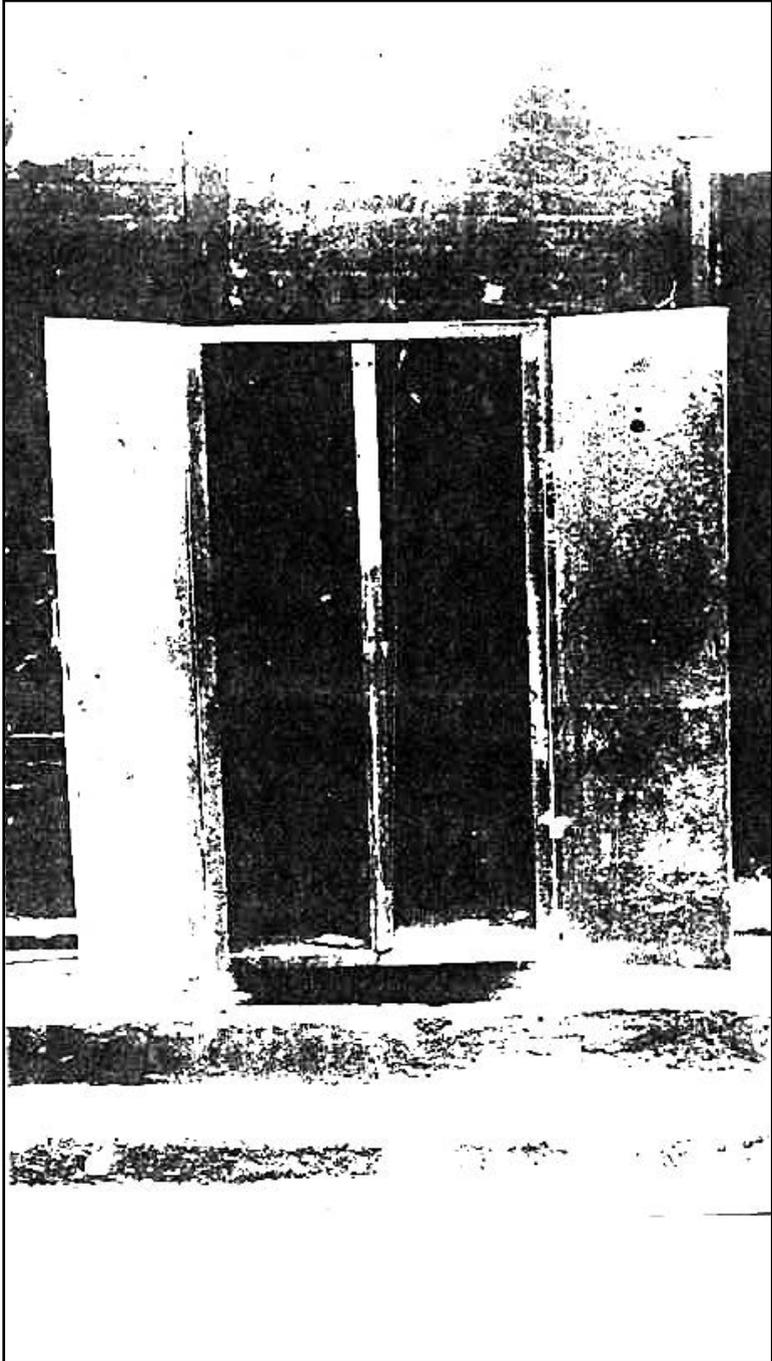
TMI XVI-582

[...] Ce qui est reproduit ici n'est autre qu'une armoire, une simple armoire à vêtements telle que celles qui étaient utilisées dans toutes les vestiaires d'entreprises. Ces photographies n'ont aucune force probante.[...]

TMI XVI-568



(Notez la manière dont un objet inoffensif est transformé en « preuve de l'Holocauste » au moyen d'un « affidavit » signé par un « témoin » dont la véracité, la crédibilité et l'existence ne sont pas prouvées. Il arrive que la « déclaration » soit entièrement dactylographiée, y compris la signature. En règle générale, il s'agit d'une « copie certifiée conforme » d'un original dont on ignore où il se trouve, même aujourd'hui.)

ENCORE DES « BOÎTES DE TORTURE » ?

REMBOURRÉ DES CHAISES AVEC DES CHEVEUX HUMAINS ?

27 juillet 46

si l'on désire exterminer la population; cette méthode est indigne de la cause allemande et fait un tort sérieux à notre réputation.» (Document R-135.)

Parmi ces Juifs assassinés en Ruthénie blanche, plus de 11.000 furent massacrés dans le district de Libau, et 7.000 d'entre eux dans ce seul port de guerre.

Comment un seul de ces accusés peut-il prétendre avoir ignoré ces choses? Quand Himmler parlait ouvertement de ces actions à ses généraux SS et à tous les officiers de ses divisions SS en avril 1943, il leur disait:

«L'antisémitisme est exactement comme l'épouillage. Se débarasser des parasites n'est pas une question d'idéologie, c'est une question de propreté. C'est exactement ainsi que l'antisémitisme n'a pas été pour nous une question d'idéologie mais une question de propreté, avec laquelle nous en aurons bientôt fini. Nous serons bientôt épouillés. Il ne nous reste plus que 20.000 parasites; la question alors sera réglée pour toute l'Allemagne.» (Document PS-1919.)

A nouveau, en octobre de la même année, il dit:

«La plupart d'entre vous savent ce que cela signifie quand cent cadavres sont couchés, les uns à côté des autres, ou cinq cents, ou même mille.» (Document PS-1919.)

Entre temps, le massacre massif des Juifs à Auschwitz et dans tous les autres centres d'extermination devenait une industrie d'État avec de nombreux sous-produits. Des balles de cheveux, quelques-uns, comme vous le savez, encore tressés tels qu'on les a coupés aux têtes des jeunes filles, des tonnes de vêtements, des jouets, des lunettes et bien d'autres objets sont revenus au Reich pour rembourrer les chaises et habiller la population de l'État nazi. L'or des dents de leurs victimes — soixante-douze chargements pleins — alla emplir les coffres de la Reichsbank de Funk. A l'occasion, les corps de leurs victimes furent employés à pallier le manque de savon dû à la guerre (document URSS-272). Les victimes venaient de tous les points d'Europe. Les Juifs d'Autriche, de Tchécoslovaquie, de Hongrie, de Roumanie, de Hollande, de Russie, de France, de Belgique, de Pologne et de Grèce étaient rassemblés en troupeaux pour être déportés vers les centres d'extermination ou pour être massacrés sur place.

En avril 1943, Hitler et Ribbentrop pressaient le régent Horthy de prendre des mesures contre les Juifs de Hongrie. Horthy déclare:

«Que pouvait-il faire des Juifs maintenant qu'il les avait dépouillés d'à peu près tous leurs moyens d'existence? Il ne pouvait pas les tuer. Le ministre des Affaires étrangères répondit que les Juifs devaient soit être exterminés soit être internés dans des camps de concentration. Il n'y avait pas d'autre possibilité.» (Document D-736.)

REMBOURRÉ DES MATELAS AVEC DES CHEVEUX HUMAINS ?

27 févr. 46

TÉMOIN RAJZMAN. — Le déshabillage et le trajet vers les chambres à gaz duraient dix minutes pour les hommes et quinze minutes pour les femmes. Pour les femmes, c'était un quart d'heure, parce qu'avant de les emmener aux chambres à gaz, on leur coupait les cheveux.

COLONEL SMIRNOV. — Pourquoi leur coupait-on les cheveux ?

TÉMOIN RAJZMAN. — Ces cheveux servaient à la fabrication de matelas pour les femmes allemandes.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous dire qu'il ne fallait que dix minutes entre le moment où ils sortaient du train et leur arrivée à la chambre à gaz ?

TÉMOIN RAJZMAN. — En ce qui concerne les hommes, je suis convaincu que cela ne durait pas plus de dix minutes.

COLONEL SMIRNOV. — Y compris le déshabillage ?

TÉMOIN RAJZMAN. — Oui.

COLONEL SMIRNOV. — Dites-moi, s'il vous plaît, si les personnes étaient amenées à Treblinka en camion ou par le train ?

TÉMOIN RAJZMAN. — Ces gens étaient surtout amenés par le train. Les Juifs des localités voisines étaient amenés en camions portant l'inscription « Expédition Speer ». Ils arrivaient ainsi des villes de Vaingrova, Sokolova et autres.

COLONEL SMIRNOV. — Dites-moi, s'il vous plaît, l'aspect qu'eut par la suite la gare de Treblinka ?

TÉMOIN RAJZMAN. — Au début, il n'y avait dans cette gare aucune inscription, mais au bout de quelques mois, le commandant du camp, Kurt Franz, fit construire une gare de chemin de fer remarquable avec toutes sortes d'inscriptions; sur les baraques où l'on gardait les vêtements, il y avait les inscriptions suivantes: « Buffet », « Caisse », « Télégraphe et Téléphone », etc. Il y avait même des horaires de trains vers Grodno, Suwalki, Vienne, Berlin, etc.

COLONEL SMIRNOV. — Si je vous ai bien compris, témoin, la gare de Treblinka était une gare factice avec des horaires de trains et des indicateurs de départ pour différentes villes ?

TÉMOIN RAJZMAN. — Lorsque les gens descendaient des trains, ils avaient réellement l'impression qu'ils se trouvaient dans une gare normale, avec des trains partant pour Suwalki, Grodno, Vienne, etc.

COLONEL SMIRNOV. — Que se passait-il ensuite pour ces gens ?

TÉMOIN RAJZMAN. — Ils étaient tout de suite conduits par cette « route du ciel » vers les chambres à gaz.

**(ENCORE DES MATELAS REMBOURRÉS AVEC DES
CHEVEUX HUMAINS)**

21 mars 46

le Führer lui-même a toujours ignoré dans quelle mesure ces choses se passaient. La meilleure preuve en est que Himmler a toujours particulièrement tenu à ce que ces choses demeurent secrètes. On ne nous a jamais communiqué de chiffres ni rien d'autre à ce sujet.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Mais, témoin, n'aviez-vous pas connaissance de la presse étrangère, du service de presse de votre ministère, de la radio étrangère? Il est prouvé qu'approximativement 10.000.000 de Juifs et d'autres personnes ont été froidement massacrés, non comptés ceux qui ont été tués en combattant. Environ 10.000.000 de personnes. Prétendez-vous que vous n'avez jamais entendu parler par la presse, par la radio étrangère, de ce qui se passait?

ACCUSÉ GÖRING. — Tout d'abord le chiffre de 10.000.000 n'est absolument pas prouvé. En second lieu, de toute la guerre, je n'ai jamais lu un seul journal étranger, parce que je tenais leur contenu pour de la propagande. Troisièmement, je pouvais me permettre d'écouter les émissions étrangères. Mais je ne l'ai jamais fait, parce que je ne voulais pas écouter ces émissions de propagande. Je n'écoutais même pas la propagande intérieure. Ce n'est qu'au cours des quatre derniers jours de la guerre que, pour la première fois, je peux le prouver s'il le faut, j'ai écouté une émission étrangère.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous avez déclaré hier à M. Justice Jackson que vous aviez divers représentants dans les territoires occupés de l'Est. Vous avez également vu les films sur les camps de concentration au cours de ce Procès. Vous savez qu'il avait été rassemblé des millions de vêtements, 20.952 kgs d'alliances en or, 35 wagons de fourrures. Tout cela appartenait aux personnes exterminées à Auschwitz, à Maïdanek. Personne ne vous a jamais dit, pendant la période de réalisation du Plan de quatre ans, d'où provenaient tous ces objets usuels? Vous souvenez-vous du témoignage de ce Juif polonais qui déclara que tout ce qui lui avait été rendu de sa famille, de sa femme, de sa mère et de sa fille, c'étaient leurs cartes d'identité? Sa tâche consistait à rassembler les vêtements. Il nous a dit que les méthodes des bourreaux de votre ami Himmler étaient si perfectionnées, que les femmes devaient attendre cinq minutes de plus que les hommes avant de mourir, parce qu'il fallait leur couper les cheveux, qui servaient à faire des matelas. Ne vous a-t-on jamais parlé du surcroît de ressources que l'Allemagne tirait des biens des personnes qu'elle assassinait?

ACCUSÉ GÖRING. — Non. Comment pouvez-vous vous représenter cela? J'ai donné à l'économie allemande des directives générales. Mais je n'avais pas à m'occuper de ces histoires de matelas ou de récupération de vieilles chaussures et de vêtements usagés. Je ne parle pas ici de chiffres. Je tiens aussi à m'élever ici contre votre expression «votre ami Himmler».

**FABRIQUÉ DES CHAUSSETTES EN CHEVEUX HUMAINS ?
(En fait, la traduction correcte devrait être « chaussons-
bottillons.en fil de cheveux » pour les équipages de sous-
marins).**

5 août 46

militaire à effectuer dans le sens des Waffen SS. Les membres des unités « Tête-de-Mort »...

COLONEL SMIRNOV. — Je vous demanderais, témoin, d'être plus bref. Vous affirmez donc que les kommandanturen des camps de concentration n'étaient pas des kommandanturen de Waffen SS ?

TÉMOIN BRILL. — Les kommandanturen n'étaient pas sous les ordres du Commandant en chef des Waffen SS; mais je spécifie qu'il y avait des membres des Waffen SS dans les kommandanturen. Il y a là une certaine différence.

COLONEL SMIRNOV. — Donc les kommandanturen des camps n'étaient pas des kommandanturen de Waffen SS.

TÉMOIN BRILL. — Non, ce n'était pas des kommandanturen de Waffen SS.

COLONEL SMIRNOV. — Encore une question. Je voudrais préablement rafraîchir votre mémoire à ce sujet. N'est-ce pas le Haut commandement des Waffen SS qui est responsable des crimes les plus graves commis dans les camps de concentration ?

TÉMOIN BRILL. — L'inspection des camps de concentration était la plus haute autorité pour le personnel de surveillance; les kommandanturen des camps de concentration et cette inspection étaient responsables, autant que je sache, pour l'ensemble des camps de concentration.

COLONEL SMIRNOV. — Quel était le titre militaire de Glücks? Connaissez-vous ce nom ?

TÉMOIN BRILL. — Glücks était le chef du commandement de l'Inspection des camps de concentration.

COLONEL SMIRNOV. — Je vous demande quel était son titre militaire. Était-il général des Waffen SS ?

TÉMOIN BRILL. — Je crois qu'il était lieutenant-général des Waffen SS.

COLONEL SMIRNOV. — Je vous demande, Monsieur le Président, la permission, afin de réfuter la déclaration du témoin, de présenter un document qui, bien qu'il ne soit qu'un document particulier, a une évidente valeur exceptionnelle et sans lequel le dossier de l'affaire serait incomplet. Je veux parler d'une circulaire du lieutenant-général des Waffen SS Glücks consacrée à l'utilisation de cheveux humains dans les camps de concentration. S'il plaît au Tribunal de se souvenir que quand les documents ont été présentés au sujet du camp d'Auschwitz, nous avons dit que 7 tonnes de cheveux coupés sur la tête de 140.000 femmes y avaient été trouvés. Nous ne savions pas alors à quoi ils étaient utilisés. Or, nous avons maintenant un document original, que je présente au Tribunal. Ce document a été trouvé dans les archives.

5. août 46

Si vous le permettez, je vais lire entièrement le texte de ce document (URSS-511). Je lis :

« Secret. Administration centrale économique et administration des SS. Amtsgruppe D. Camp de concentration d'Oranienburg, 6 août 1942. 13^e copie. Objet : utilisation des cheveux coupés. Au commandant du camp de concentration de... » (ici 13 camps de concentration sont mentionnés ; je les passe). Je cite :

« Le chef de la division économique et administrative des SS, SS-Obergruppenführer Pohl, sur la base d'un rapport qui lui a été présenté, a ordonné que tous les cheveux humains coupés dans les camps de concentration soient utilisés d'une façon adéquate. Les cheveux humains sont utilisés dans les industries du feutre et les filatures. Avec les cheveux peignés et coupés des femmes, on fabrique des chaussons pour les équipages de sous-marins et des semelles de feutre pour les employés des chemins de fer du Reich. C'est pourquoi j'ordonne que les cheveux des femmes des camps de concentration, après désinfection, soient gardés. Les cheveux des hommes ne peuvent être utilisés qu'à partir de 20 mm de longueur. Le SS-Obergruppenführer Pohl est d'accord pour que, à titre d'essai, les cheveux des hommes ne soient coupés que lorsqu'ils auront une longueur de 20 mm.

« Afin d'éviter que l'accroissement de la longueur des cheveux ne facilite les évasions, dans tous les cas où le commandant jugera nécessaire de marquer les prisonniers, une bande de cheveux pourra être tondue, par exemple un étroit coup de tondeuse juste au milieu de la tête.

« Les cheveux collectés pourront être utilisés en créant un service spécial de production dans l'un des camps de concentration. Des instructions plus détaillées pour la livraison des cheveux collectés seront données ultérieurement.

« Des rapports sur la quantité des cheveux collectés, séparément pour les cheveux d'hommes et ceux de femmes, seront établis pour le 5 de chaque mois, à compter du 5 septembre 1942.

« Signé : Glücks, chef de brigade SS et lieutenant général des Waffen SS. »

Maintenant, témoin, j'aimerais que vous regardiez le cachet ; voyez-vous ce cachet ? Il y est dit : « Kommandantur Waffen SS, KL Sachsenhausen ». Affirmez-vous encore que les kommandanturen des camps de concentration n'étaient pas composées de Waffen SS ?

TÉMOIN BRILL. — Oui, je vais vous expliquer cela également : les kommandanturen des camps de concentration, pour ce qui a trait aux questions budgétaires, figuraient sur le budget des Waffen SS ; il était indispensable qu'au point de vue économique...

UTILISÉ DES CENDRES HUMAINES POUR RÉPARER LES ROUTES ?

18 févr. 46

La politique des représailles, qui ne fut d'abord appliquée que sporadiquement, prit petit à petit plus d'ampleur, surtout lorsqu'en 1943 des guerillas se mirent à entreprendre dans tout le pays des opérations de résistance. La technique était partout la même.

« Au lendemain d'un acte de sabotage ou de quelque action des partisans, dans le voisinage d'un village, les troupes allemandes apparaissaient. On demandait à la population de se rassembler sur la place du marché du village ou en quelque endroit approprié sous prétexte de quelque communication à lui faire et là, on abattait tout le monde à la mitrailleuse. Ensuite, les Allemands incendiaient ou même quelquefois ouvraient un feu d'artillerie sur le village, après l'avoir pillé. Ils tuaient les gens dans les rues, dans les maisons, dans les champs, sans considération de sexe ou d'âge. Dans certains cas exceptionnels, seuls les hommes furent exécutés, à partir de 16 ans. Parfois, alors que les hommes avaient fui dans les montagnes, les Allemands exécutèrent vieillards, femmes, enfants restés dans le village dans l'espoir que, vu leur âge ou leur sexe, ils seraient épargnés. »

On peut citer, comme exemples caractéristiques de ce fait, les noms des villages d'Arachova, Kolovryta, Gestamon, Klissoura, Kommeno, Lissovouni. Quelques villages furent détruits pour la simple raison qu'ils se trouvaient dans une région où opéraient des partisans. »

Je saute le paragraphe suivant, qui ne se rapporte pas au même sujet, et je continue à citer :

« Le nombre de civils assassinés se monte presque à 30.000. »

Je passe maintenant à la présentation des documents prouvant l'extermination en masse par les Allemands des civils de l'URSS. En ce qui concerne les circonstances ayant entouré les exécutions en masse de citoyens soviétiques, nous sommes présentement en mesure de nous faire une idée sur la question, non seulement d'après des déclarations de témoins oculaires ou même des meurtriers, mais aussi, bien que moins parfaitement, en nous basant sur la documentation rassemblée par des médecins légistes. Je dis « moins parfaitement » car à partir de 1943, par crainte de représailles pour les crimes commis, les hitlériens commencèrent à faire disparaître toutes traces de leurs crimes. Ils déterraient et brûlaient les cadavres de leurs victimes, en faisaient moudre les os et dispersaient les cendres dans les champs. Ils utilisaient les résidus de l'incinération ainsi que la poudre d'os comme engrais dans les champs et comme matériel de rechargement des routes. Mais en dépit du mal que se donnèrent les criminels pour effacer toutes traces de leurs méfaits, il leur fut impossible de faire disparaître tous les cadavres des personnes assassinées par eux.

MÉLANGÉ DES CENDRES HUMAINES À DU FUMIER POUR VENDRE LE TOUT ?

19 févr. 46

Je cite le passage correspondant du rapport de la Commission extraordinaire polono-soviétique sur Maidanek que le Tribunal trouvera à la page 66 du livre de documents, deuxième colonne, sixième paragraphe. Le voici :

« La Commission extraordinaire polono-soviétique a établi que pendant les quatre années où a existé le camp d'extermination de Maidanek les bourreaux hitlériens, sur l'ordre direct de leur gouvernement criminel, ont exterminé, en les fusillant ou en les assassinant collectivement dans des chambres à gaz, près de 1.500.000 hommes, notamment des prisonniers de guerre soviétiques, des prisonniers de guerre de l'ancienne Armée polonaise, des citoyens de diverses nationalités, Polonais, Français, Italiens, Belges, Hollandais, Tchèques, Serbes, Grecs, Croates et un grand nombre de Juifs. »

Je termine sur ce document la partie relative aux camps de concentration et j'en arrive à la dernière partie de mon exposé traitant du camouflage des traces de crimes.

A l'époque de leurs succès militaires provisoires, les criminels germano-fascistes se souciaient très peu de cacher les traces de leurs crimes. Souvent, ils ne jugeaient même pas nécessaire de masquer avec de l'herbe les tombes dans lesquelles étaient jetés pêle-mêle ceux qu'ils avaient assassinés. Cependant, après la défaite subie à Stalingrad par la machine de guerre hitlérienne, la situation changea. Poussés par la peur des représailles, les criminels se mirent à prendre des mesures urgentes pour cacher les traces de leurs crimes. Partout où c'était possible, ils brûlèrent les cadavres. Là où c'était impossible, les tombes furent soigneusement camouflées par de l'herbe ou des plantes diverses. La terre avec laquelle on recouvrait les tombes des fusillés fut nivelée au moyen de tracteurs ou de machines spéciales. Cependant, la principale méthode à laquelle avaient recours les criminels fascistes pour camoufler leurs crimes était l'incinération des corps. Les cendres des corps incinérés étaient éparpillées dans les champs, les os qui n'étaient pas complètement brûlés étaient broyés à l'aide de machines spéciales et mélangés au fumier pour en faire de l'engrais. Dans les camps importants, ces os broyés étaient vendus à des usines allemandes pour servir à la production de superphosphates.

Je présente au Tribunal une série de documents prouvant le camouflage des crimes monstrueux des bandits nazis. Tout d'abord, le communiqué de la Commission extraordinaire d'enquête polono-soviétique sur Maidanek. Ce document a été déposé sous le n° URSS-29 et le Tribunal trouvera le passage auquel je me réfère au verso de la page 65, deuxième colonne, dernier paragraphe. Afin d'abrégier les débats, je me permettrai de résumer brièvement le contenu de ce document.

BRÛLÉ DES CADAVRES HUMAINS EN UTILISANT DE LA GRAISSE HUMAINE COMME COMBUSTIBLE ?

8 févr. 46

médecin SS du camp ou devant le commandant SS du camp. Ces derniers départageaient les déportés en les plaçant sur la droite ou sur la gauche. A gauche, c'était la mort par les gaz. D'un transport de 1.500 personnes, une moyenne de 1.200 à 1.300 étaient dirigées immédiatement sur les chambres à gaz. Parfois, le pourcentage des déportés admis au camp était plus important. Il arrivait souvent que les médecins SS Mengele et Thilo procédassent à cette « sélection » en sifflant un air joyeux. Les personnes désignées pour l'exécution par les gaz devaient se déshabiller devant la chambre à gaz où on les faisait entrer ensuite à coups de fouet. Le portillon de la chambre-cave se refermait alors et les victimes étaient asphyxiées. La mort survenait environ quatre minutes plus tard. Au bout de huit minutes, on ouvrait la chambre à gaz et des ouvriers de « l'équipe spéciale », ce qu'on appelait le « Sonderkommando », transportaient les cadavres vers les fours crématoires qui fonctionnaient nuit et jour.

« Lors de l'arrivée des transports de Hongrie, ces fours ne suffirent plus et l'on dut avoir recours à d'énormes tranchées crématoires. On y installait des bûchers qu'on arrosait de pétrole. Dans ces tranchées, on entassait des cadavres, mais souvent les SS y jetaient aussi des vivants, enfants et adultes. Les malheureux y périssaient d'une mort horrible. Les graisses nécessaires à l'incinération étaient en partie récupérées sur les cadavres des gazés, afin d'économiser le pétrole. Les cadavres fournissaient aussi des huiles et des graisses destinées à des usages techniques et même à la fabrication du savon. »

Ce document se termine par les mots suivants : « Nous demandons instamment, ainsi qu'environ dix mille rescapés de toutes les nationalités, que les crimes et les monstruosité des hitlériens ne demeurent pas impunis. »

Le monde civilisé, tous les peuples épris de liberté se joignent à cette juste réclamation.

2. — Tortures et assassinats de prisonniers de guerre.

L'un des crimes les plus monstrueux des conspirateurs hitlériens fut l'extermination massive et organisée des prisonniers de guerre.

De nombreux cas de meurtre et de torture dont furent victimes des prisonniers de guerre ont été établis. Les malheureux étaient torturés au fer rouge, on leur crevait les yeux, on leur coupait les membres, etc.

Ces cruautés et ces méthodes d'extermination systématique appliquées aux prisonniers, soldats et officiers de l'Armée rouge, n'étaient ni l'effet du hasard, ni des actes commis par des officiers isolés de l'Armée allemande, ou par des fonctionnaires allemands.

BRÛLÉ LES CORPS HUMAINS SANS AUCUN COMBUSTIBLE DU TOUT APRÈS LES AVOIR ENLEVÉS DES CHAMBRES À GAZ SANS PORTER DE MASQUES À GAZ ?

7 août 46

victimes. C'est par suite de cette attitude que ces gens avaient pris part à ce mariage princier.

Je lui ai demandé encore comment, à l'aide de ces Juifs, il tuait les Juifs eux-mêmes. Alors il m'expliqua toute la façon de faire qui, chaque fois, se déroulait comme un film.

Les camps d'extermination étaient situés dans l'Est du Gouvernement Général dans de grandes forêts ou dans des landes désertes. Ils étaient construits en trompe-l'oeil, comme des villages de Potemkine, c'est-à-dire que les arrivants avaient l'impression d'une grande... d'arriver dans une grande ville ou une grande agglomération habitée. Le train entrait dans une fausse gare, et après que le personnel d'escorte et le personnel du train avait quitté la place, les wagons étaient ouverts et les Juifs en descendaient. Ils étaient tout de suite entourés de ces détachements juifs, et tout d'abord le commissaire Wirth ou un de ses représentants tenait un discours. Ils leur disaient : « Juifs, vous avez été amenés ici pour être transplantés, mais avant d'organiser ce nouvel État juif il est bien évident qu'il vous faut apprendre une nouvelle profession. On vous l'apprendra ici, il faut que chacun fasse son devoir. Tout d'abord, chacun devra se déshabiller comme c'est le règlement, pour que vos vêtements soient désinfectés, que vous soyez baignés et que vous n'amenez pas de vermine dans les camps ».

Lorsqu'il avait adressé ces paroles apaisantes à ses victimes, ces dernières partaient à la mort. A la prochaine halte, les hommes et les femmes étaient séparés. Ils devaient donner leur chapeau, à la suivante leur veston, puis leur col, et même les chaussures et les chaussettes. Ils déposaient cela dans des vestiaires et ils recevaient une marque de contrôle dans la main, de sorte que ces gens pensaient qu'après on leur rendrait leurs effets.

Les autres Juifs étaient chargés de prendre en charge les habits et de presser les arrivants pour qu'ils n'aient pas du tout le temps de réfléchir.

Tout marchait à merveille.

Enfin, ces gens arrivaient à la dernière station dans un grand local où on leur disait qu'ils allaient prendre un bain. La porte était fermée et on envoyait des gaz dans le local. Aussitôt après leur mort, on ouvrait les portes et les auxiliaires juifs enlevaient leurs corps. Ceux-ci étaient traités d'après certains procédés imaginés par Wirth et incinérés en plein air, sans emploi de combustible.

M. PELCKMANN. — Avez-vous demandé à Wirth... Tout d'abord une question... Est-ce que Wirth était membre des SS?

TÉMOIN MORGEN. — Non, il était commissaire de Police criminelle de Stuttgart.

BRÛLÉ 80.000 CADAVRES DANS DEUX VIEUX FOURS CRÉMATOIRES ?

19 févr. 46

Dès le début de 1942, deux fours furent construits pour incinérer les cadavres :

« Étant donné qu'il y avait un grand nombre de cadavres, les Allemands ont commencé à construire, en 1942, un énorme four crématoire composé de cinq foyers, achevé en octobre 1943. Ces fours brûlaient sans arrêt. La température y pouvait atteindre 1.500° C. Pour pouvoir entasser dans ces fours le maximum de cadavres, les Allemands les dépeçaient et, notamment, enlevaient les membres à la hache. »

Je passe les paragraphes suivants et je voudrais seulement attirer l'attention du Tribunal sur le passage situé trois paragraphes plus loin.

« Il n'y avait pas assez de fours crématoires et, pour la destruction des cadavres, les Allemands avaient été forcés de recourir à des installations particulièrement primitives. Les opérations s'y passaient de la façon suivante. » Je commence ma citation au premier paragraphe du texte, page 334.

« Des planches étaient posées sur un wagon de chemin de fer ou sur un châssis d'automobile qui jouaient le rôle de gril et, sur les planches, des cadavres; ensuite, une nouvelle couche de planches, puis une nouvelle couche de cadavres. On entassait ainsi sur le bûcher de 500 à 1.000 cadavres. On arrosait le tout de carburant et on y mettait le feu. »

Je cite encore un court passage qui confirme l'étendue de cette activité criminelle. A la page 336, premier paragraphe :

« La Commission a établi que, dans ces seuls fours crématoires, plus de 600.000 cadavres furent brûlés. Sur les bûchers gigantesques de la forêt de Krempetz furent brûlés plus de 300.000 cadavres. Dans les deux anciens fours crématoires, furent brûlés plus de 80.000 cadavres et enfin, sur les bûchers qui se trouvaient dans le camp lui-même, près du crématoire, furent incinérés au moins 400.000 cadavres. »

Pour apporter d'autres preuves de l'étendue de ce camouflage des crimes, je me réfère au rapport de la Commission extraordinaire d'État, sur la ville de Minsk. Les membres du Tribunal pourront trouver ce passage page 215 du livre de documents, deuxième colonne, quatrième paragraphe. Je cite un bref passage :

« A proximité de Blagovchtchina furent découvertes 34 fosses communes camouflées par des branchages. Quelques-unes d'entre elles atteignaient une longueur de 50 mètres. Lors de l'ouverture partielle de cinq de ces fosses on trouva, à une profondeur de trois mètres, des cadavres brûlés et une couche de cendre épaisse de 50 centimètres à 1 mètre. Aux environs de ces fosses, la Commission trouva une multitude de petits os humains, des cheveux, des

FUSILLÉ 135.000 PERSONNES À SMOLENSK ?

15 févr. 46

Je continue la citation :

« En plus de l'exécution des prisonniers de guerre, je m'occupais encore de fusiller les partisans, les citoyens paisibles et j'incendiais les maisons avec leurs occupants. En novembre 1942, j'ai participé à l'exécution de 92 citoyens soviétiques.

« D'avril à décembre 1942, alors que j'étais dans l'infanterie de l'Air, j'ai participé à l'exécution de 55 citoyens soviétiques; je les ai fusillés. »

Je passe un alinéa et je continue à citer :

« De plus, j'ai participé encore à des expéditions punitives où j'incendiais les maisons. J'ai incendié en tout plus de 30 maisons dans divers villages. Au cours des expéditions punitives je me rendais dans les villages, entraais dans les maisons et prévenais les occupants que personne ne devait sortir des maisons et que nous allions les brûler. Je mettais le feu à une des maisons et si quelqu'un essayait de se sauver — personne n'avait le droit de partir — je le faisais rentrer dans la maison ou bien je l'abattais. Ainsi, j'ai brûlé plus de 30 maisons et abattu plus de 70 habitants, surtout des vieillards, des femmes et des enfants; au total j'ai moi-même abattu 1.200 personnes. »

Pour abrégér, je passe six alinéas et je reprends à la page 70 du livre de documents.

« Le commandement allemand encourageait de toutes les manières les fusillades et les meurtres de la population soviétique. Pour ma bonne conduite dans l'Armée allemande, c'est-à-dire pour avoir fusillé des prisonniers de guerre et des citoyens de l'Union Soviétique, je reçus avant mon temps, le 1^{er} novembre 1941, le grade de caporal-chef que je n'aurais dû avoir que le 1^{er} novembre 1942 et je fus récompensé de la « médaille de l'Est ».

Le Court n'était nullement une exception et pour confirmer ce que j'avance, je me permettrai de me reporter au verdict du tribunal militaire de Smolensk prononcé à l'encontre d'un groupe d'anciens soldats de l'Armée allemande traduits en jugement pour avoir commis des crimes contre la population pacifique et les prisonniers de guerre, dans la ville de Smolensk. Ceci a été présenté au Tribunal par mon collègue, le colonel Pokrovsky, sous le n° URSS-87 et se trouve au dossier. Le Tribunal trouvera ce document à la page 71 du livre de documents. Je passe les généralités et j'attire l'attention du Tribunal sur l'extrait du verdict qui se trouve au neuvième alinéa de la page 71 du livre de documents, qui concerne les 80 fosses ouvertes et examinées par une commission d'enquête médico-légale, dans la région de Smolensk et dans la ville même où l'on a découvert plus de 135.000 cadavres de femmes, d'enfants et d'hommes soviétiques de différents âges. Je saute la deuxième page du verdict et je reprends la partie du

TUÉ 200.000 PERSONNES DANS LA FORÊT DE LISENITZ ?

■ févr. 46

du camp de Janosk, de la prison de Lwow, ainsi que de paisibles citoyens soviétiques arrêtés sur les places et dans les rues de la ville de Lwow au cours de rafles nombreuses.

L'enquête de la Commission extraordinaire d'État a établi que les Allemands ont fusillé dans la forêt de Livennitz plus de 200.000 personnes.

Ces assassinats collectifs, ce régime de terreur et d'arbitraire ont été pleinement approuvés dans un discours de l'accusé Rosenberg à la Conférence du Front du Travail allemand en novembre 1942. « Il est évident », a déclaré Rosenberg, « que si nous voulons subjuguier tous ces peuples (c'est-à-dire ceux des territoires de l'URSS), l'arbitraire et la tyrannie seront une forme de gouvernement extrêmement adéquate. »

Par la suite, lorsque l'Armée rouge commença à nettoyer des hordes germano-fascistes les territoires de l'URSS provisoirement occupés, et lorsque les organismes du pouvoir soviétique commencèrent à dévoiler les crimes monstrueux des tortionnaires fascistes, en découvrant de nombreuses tombes de citoyens soviétiques, de combattants et d'officiers torturés à mort par les fascistes, le commandement allemand prit des mesures urgentes afin d'effacer et de détruire les traces de ses crimes. A cette fin, le commandement allemand organisa des fouilles de tombes sur une grande échelle et l'incinération des cadavres qui s'y trouvaient. Un ordre spécial de l'Obersturmführer daté de «Rovno, 3 août 1943 — IVAI 35/43 c », et adressé au chef régional de la Gendarmerie de Kamen-Kachirsk, déclarait: « Donner informations immédiates sur l'emplacement et le nombre des fosses communes de la région contenant les cadavres de ceux qui ont été l'objet de mesures répressives spéciales. »

Parmi les documents découverts dans l'édifice de la Gestapo de la région de Rovno, il a été trouvé un rapport sur l'exécution de l'ordre précité, avec une liste d'environ 200 emplacements de pareilles fosses. Cette liste montre que les bourreaux germano-fascistes choisissaient, pour ensevelir leurs victimes, des endroits particulièrement éloignés et d'un abord difficile.

A la fin de cette liste, on peut lire: « La liste mentionne toutes les fosses, y compris celles des équipes qui y ont travaillé. »

Je citerai maintenant un extrait d'un appel adressé à l'opinion publique mondiale par les représentants de plusieurs milliers d'anciens internés d'Auschwitz.

« L'exécution par les gaz de quantités incroyables de personnes avait lieu dès l'arrivée des « transports » en provenance de divers pays: de France, de Belgique, de Hollande, de Grèce, d'Italie, de Hongrie, de Tchécoslovaquie, d'Allemagne, de Pologne, de l'URSS, de Norvège, etc. Les nouveaux arrivés devaient passer devant le

TUÉ DES PERSONNES AVEC DES BOISSONS GAZEUSES EMPOISONNÉES ?

19 févr. 46

Un ancien gardien du fort n° 9, Naudjunas, a déposé comme suit :

«Le premier groupe d'étrangers, 4.000 hommes environ, arriva au fort en décembre 1941. J'ai parlé avec une femme qui m'a dit qu'on les amenait en Russie, soi-disant pour travailler. Le 10 décembre 1941 commença l'extermination des étrangers. On leur demanda de sortir du fort par groupes de 100, sous prétexte de les vacciner. Ceux qui partirent pour cette vaccination ne revinrent jamais. Ces 4.000 étrangers furent tous fusillés. Le 15 décembre 1941 arriva encore un autre groupe de près de 3.000 hommes qui fut également anéanti.»

J'arrête là ma citation, je saute presque toute la page suivante, et je lis la conclusion :

«La Commission d'investigation a établi que les hitlériens ont exterminé dans le fort n° 9 près de 70.000 civils. Dans de nombreux cas, les méthodes employées par les fascistes allemands pour l'extermination en masse des citoyens soviétiques étaient particulièrement atroces.»

Je me réfère au document que j'ai déjà déposé sous le n° URSS-1 et qui est le rapport de la Commission extraordinaire d'État sur les atrocités commises dans la région de Stavropol. L'extrait que je cite se trouve page 268 du livre de documents. Je cite le second paragraphe :

«Il a été établi qu'avant de quitter la ville de Georgievsk, les 8 et 9 janvier de cette année, les soldats allemands vendirent sur le marché de la ville de l'alcool et de l'eau de Seltz, sur l'ordre du pharmacien-chef des hôpitaux allemands de la ville, le Dr Baron von Heiman, et ceci dans le but d'empoisonner les citoyens soviétiques; en effet, on a découvert par la suite que cet alcool était de l'alcool méthylique et que «l'eau de Seltz» n'était autre chose que de l'acide oxalique. Les habitants de la ville furent empoisonnés en masse.»

Parmi les atrocités commises par les fascistes sur le territoire de l'URSS, il faut citer en particulier les crimes commis contre les habitants de Leningrad. J'en ai déjà parlé quand j'ai mentionné hier les enfants de Leningrad.

J'abrège la citation tirée du rapport de la Commission extraordinaire d'État concernant la région de Leningrad, bien que personnellement j'eusse aimé que le Tribunal connaisse bien les souffrances infligées par les terroristes fascistes à la population de Leningrad qui est ma ville natale.

Je ne citerai donc que des renseignements d'ordre général sur les destructions et les crimes des Allemands à Leningrad. Le Tribunal

FAIT BOUILLIR LA GRAISSE DE 40 CADAVRES HUMAINS...

19 févr. 46

J'omets la suite, c'est-à-dire le texte du serment et la signature du témoin.

Avant de présenter les preuves d'un nouveau crime des hitlériens, je demanderai au Tribunal la permission de faire quelques remarques préliminaires. Le meurtre de plusieurs millions d'hommes fut accompli par les fascistes allemands pour des motifs dictés par leur haine de l'humanité, par les « théories » antropophagiques du racisme et de la race des seigneurs qui leur permettaient d'anéantir les peuples. Tous ces meurtres et tous ces assassinats furent froidement prémédités. Ces atrocités, sans précédent par leur étendue, furent accomplies ponctuellement dans les délais prévus; comme je l'ai déjà montré auparavant, une technique spéciale avait été mise au point pour les exécutions en masse et pour le camouflage de ces crimes. Mais il y a plus; dans de nombreux crimes des fascistes allemands, il y a un trait qui les rend encore plus répugnants. Dans toute une série de cas, les Allemands ayant déjà tué leurs victimes n'arrêtaient pas là leurs crimes. Ils continuaient en profanant le cadavre même de la victime qu'ils venaient d'assassiner. Il en était ainsi dans tous les camps d'extermination. Je rappelle au Tribunal que les os des cadavres qui n'étaient pas complètement brûlés étaient vendus par les fascistes allemands à la firme Strehm et que les cheveux des femmes assassinées étaient coupés, mis en sacs et expédiés en Allemagne.

Dans le même ordre d'idées, on trouve des crimes dont j'apporterai maintenant des preuves. J'ai déjà montré auparavant, à plusieurs reprises, que la méthode essentielle pour le camouflage de ces crimes consistait à brûler les cadavres. Mais ce même esprit fourbe des SS qui concevait tout du point de vue national, après avoir inventé les chambres à gaz et les camions de la mort, se mit en quête de découvrir les moyens qui lui permettraient de faire intégralement disparaître toute trace de ses victimes, tout en retirant certains produits de cette opération. A l'institut anatomique de Dantzig, avaient déjà eu lieu des expériences sur la fabrication de savon à partir de cadavres humains et sur les possibilités de tannage de la peau humaine, dans des buts industriels. Je présente au Tribunal, sous le n° URSS-197, la déposition d'un homme qui prit part lui-même à la fabrication du savon à partir de graisse humaine. Il s'appelle Sigmund Masur, préparateur à l'institut anatomique de Dantzig. Je saute deux pages de sa déposition et j'arrive page 363 où je commence ma citation, qui est assez longue et que j'ai raccourcie vu le peu de temps dont je dispose pour la présentation des preuves. J'attire l'attention du Tribunal sur cet extrait :

« Question. — Racontez-nous comment on procédait à la fabrication du savon, à partir de la graisse humaine, à l'institut anatomique de la ville de Dantzig? »

PENDANT 3 À 7 JOURS...

19 févr. 46

« Réponse. — En été 1943 fut construit, à côté de l'institut anatomique, au fond d'une cour, un bâtiment en pierres, à un étage, comprenant trois pièces. Ce bâtiment avait été construit pour l'utilisation des cadavres et pour le traitement des os. C'est ce qui avait été officiellement déclaré par le professeur Spanner. Ce laboratoire portait le nom de « Laboratoire pour la préparation des squelettes humains et la crémation de la chair et des os inutiles ». Dès l'hiver 1943-1944, le professeur Spanner ordonna de recueillir la graisse humaine et de la conserver. Cet ordre fut donné à Reichert et à Borkmann. En février 1944, le professeur Spanner me donna une formule pour préparer le savon à partir de la graisse humaine. Cette formule prescrivait de prendre cinq kilogs de graisse humaine, dix litres d'eau et 500 ou 1.000 grammes de soude caustique, de faire bouillir deux à trois heures et de laisser refroidir. Le savon surnageait alors, tandis que les résidus et l'eau restaient au fond des récipients. On ajoutait à ce mélange une poignée de sel et de la soude. Ensuite, on ajoutait de l'eau froide et on faisait bouillir à nouveau le mélange pendant deux à trois heures. Après refroidissement, le savon était coulé dans des moules. »

LE PRÉSIDENT. — Nous allons suspendre l'audience.

(L'audience est suspendue.)

COLONEL SMIRNOV. — Je me permettrai maintenant de montrer au Tribunal un de ces moules dans lesquels était coulé le savon bouilli et, ensuite, j'apporterai la preuve que du savon humain non fini a été saisi à Dantzig.

Je continue ma citation :

« Ce savon avait une odeur désagréable et, pour enlever cette odeur, on y ajoutait du benzaldéhyde. »

Je saute le paragraphe suivant où il est question de la provenance des cadavres, car ce fait n'a aucune importance en ce qui concerne la partie de la documentation que je viens de déposer. Je continue la citation, page 364, quatrième paragraphe :

« Borkmann et Reichert recueillaient la graisse des cadavres. Je préparais du savon avec cette graisse. Une opération de cuisson durait plusieurs jours (trois à sept). Personnellement, je n'ai pris une part directe qu'à une seule opération de cuisson sur deux, dont j'ai eu connaissance. Ces deux opérations eurent pour résultat 25 kilogs de savon, dont la fabrication demanda 70 à 80 kilogs de graisse humaine, tirée d'environ 40 cadavres. Le savon terminé allait au professeur Spanner qui le conservait chez lui.

« Autant que je sache, la fabrication de savon à partir de cadavres humains intéressait également le Gouvernement hitlérien. L'institut

POUR OBTENIR 25 KILOS DE SAVON ?

19 févr. 46

anatomique a reçu la visite du ministre de l'Éducation populaire (Volksaufklärung), Rust, du ministre de la Santé, Conti, du Gouverneur de Dantzig, Albert Forster et de nombreux professeurs de différents instituts médicaux.

« J'ai employé moi-même ce savon fait de graisse humaine pour ma toilette et ma lessive; j'en ai pris quatre kilogs. »

Je saute l'alinéa suivant et je continue :

« Reichert, Borkmann, von Bargen et notre chef, le professeur Spanner, se sont également servis de ce savon pour leur usage personnel. »

Je passe les paragraphes suivants et je termine ma citation à la page 365 du texte russe, en lisant un passage où il est question de l'utilisation industrielle de la peau humaine :

« De même que pour la graisse humaine, le professeur Spanner avait ordonné de recueillir la peau humaine qui, après avoir été dégraissée, était soumise à un traitement par certaines substances chimiques. Le préparateur von Bargen et le professeur Spanner s'occupaient de traiter cette peau humaine qui était ensuite emballée dans des caisses et utilisée à des fins spéciales qui me sont inconnues. »

Je dépose maintenant, sous le n° URSS-196, une copie de la formule du savon, sur laquelle je ne m'arrêterai pas car elle est identique à celle qui a été citée dans les déclarations du témoin Masur. La preuve que cette formule est authentique se trouve dans les déclarations de Masur qui ont été consignées dans un procès-verbal, déposé sous le n° URSS-197. Je ne lirai donc pas ce procès-verbal. Par contre, je me permettrai de citer deux documents qui nous ont été très obligeamment transmis par le Ministère Public britannique et qui confirment la déposition de Masur. Il s'agit de déclarations, faites sous la foi du serment, de deux prisonniers de guerre britanniques, et en particulier du soldat John Henry Witton, du régiment Royal-Sussex. Ce document sera déposé sous le n° URSS-264. Messieurs les juges le trouveront à la page 495, cinquième alinéa. J'en cite un passage très bref, vu le peu de temps dont je dispose :

« On amenait en moyenne sept à huit cadavres par jour; ils étaient tous décapités et nus. Ils étaient amenés tantôt dans une automobile de la Croix-Rouge, qui contenait cinq à six cadavres dans une caisse en bois, tantôt dans une petite camionnette qui en contenait trois ou quatre. »

Je passe la phrase suivante. « Les cadavres étaient habituellement très rapidement déchargés et portés dans la cave, qu'on pouvait atteindre par une porte latérale située dans le couloir de l'entrée principale. »

19 févr. 46

Je saute la phrase suivante :

« Ensuite, on les mettait dans de grands récipients en fer où on les laissait environ quatre mois. »

Je saute les trois phrases suivantes et je cite à nouveau : « Grâce au produit spécial dans lequel ces cadavres étaient conservés, il était très facile de détacher des os le tissu cellulaire. On mettait ensuite ce tissu cellulaire dans une cuve qui avait les dimensions d'une petite table de cuisine. Après ébullition complète, on versait le liquide obtenu dans des récipients blancs environ deux fois plus grands qu'une feuille de papier ministre et ayant environ 7,5 cm de profondeur. »

Il s'agit de moules semblables à celui que je viens de montrer au Tribunal.

« On pouvait remplir journallement environ trois à quatre moules avec le liquide tiré de la cuve. »

Ce témoin n'a pas vu lui-même l'emploi de ce savon, mais je dépose maintenant comme preuve, sous le n° URSS-272, les déclarations écrites du caporal William Anderson Nealy, du Royal-Signals de l'Armée britannique. Messieurs les juges trouveront ce passage à la page 498, tome II du livre de documents :

« On amenait environ deux ou trois cadavres par jour. Ils étaient nus et la plupart d'entre eux étaient décapités. »

Je saute deux alinéas et continue la citation :

« Le montage de la machine à fabriquer le savon fut terminé en mars ou avril 1944. Des prisonniers de guerre anglais avaient terminé en juin 1942 la construction du bâtiment dans lequel cette machine devait être installée. La machine elle-même fut montée par une entreprise civile de Dantzig, nommée Aird, qui ne s'occupait pas de production d'armements. Autant que je me souviens, cette machine comportait une chaudière électrique, dans laquelle on faisait fondre les os des cadavres mélangés à un acide. Le processus de liquéfaction durait environ 24 heures. Les parties grasses, provenant en particulier de cadavres de femmes, étaient mises dans un grand récipient en émail, chauffé par deux becs Bunsen. Là aussi on se servait d'un acide; je crois que c'était de l'acide chlorhydrique. Quand le processus d'ébullition était terminé, on laissait refroidir le mélange et, par la suite, on en faisait des coupes en vue d'examen microscopiques. »

Je continue en citant l'alinéa suivant :

« Je ne peux pas donner une idée exacte des quantités obtenues, mais j'ai vu employer le produit à Dantzig pour nettoyer des tables dans les salles de dissection. Le personnel qui s'en servait trouvait que c'était le produit le plus approprié à cette besogne. »

Le procès de Nuremberg représentait un retour aux méthodes et procédures juridiques du Moyen-Âge. Aucun citoyen d'un pays moderne n'a jamais été condamné pour un délit correctionnel sur la base d'une « tête réduite » accompagnée par une « déclaration sous la foi de serment ».

Ce texte est dans le domaine publique.

**Carlos W. Porter
31 mars 2021
www.cwporter.com**